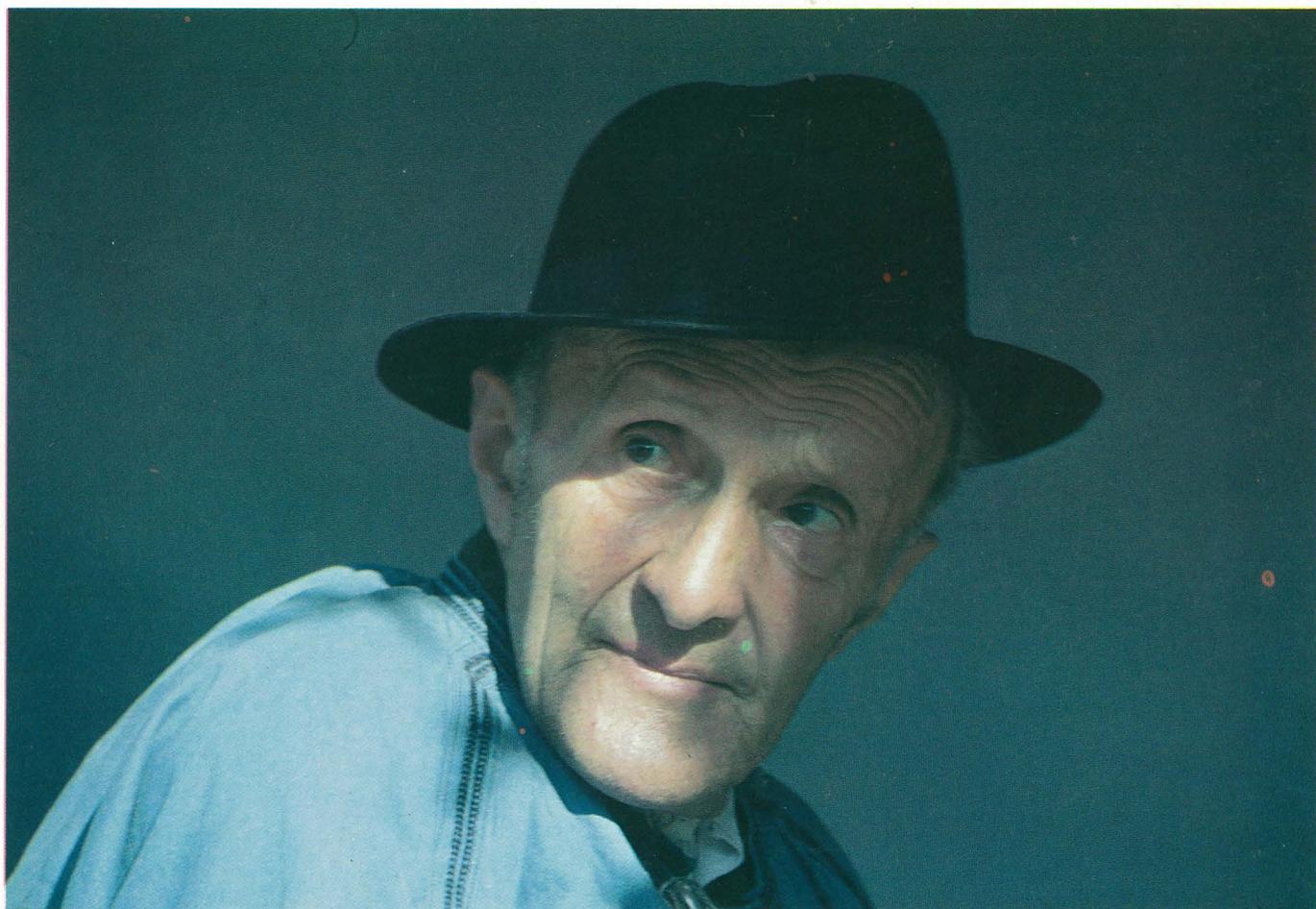




LA VIE GÊTOISE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA COMMUNE DES GETS

N° 13 - Décembre 1982



ANNÉE SCOLAIRE
1981-1982

Ecole publique
Directrice :
Michelle PERNOLLET



Ecole publique
Institutrice :
Paulette PASQUIER

Ecole publique
Institutrice :
Michèle BAUD



33.145.129	Dépenses et remboursements
33.145.129.1	Frais de personnel
33.145.129.2	Frais de matériel
33.145.129.3	Frais de services extérieurs
33.145.129.4	Participations et subventions
33.145.129.5	Versements sociaux et autres
33.145.129.6	Frais de publicité
33.145.129.7	Frais de transport
33.145.129.8	Charges d'exploitation
33.145.129.9	Frais de fonctionnement
33.145.129.99	Total des dépenses
33.145.129.99.1	Exécution



Editorial

L'arrivée de la saison d'hiver est pour la plupart des habitants des Gets d'une grande importance.

De son bon déroulement dépend le bien-être de chacun.

En cette période de récession économique, le tourisme hivernal principalement a surmonté la crise qui se fait sentir dans de nombreuses activités. Il a permis de nous éviter les problèmes douloureux du chômage pour la population locale.

Il a permis aussi de poursuivre les équipements communaux nombreux et variés.

Il faut souhaiter que cet état de fait continue.

En effet, les ressources de notre commune proviennent pour une très grande partie du tourisme.

Le rôle des responsables des affaires communales ou des associations, et de chacun d'entre nous est de travailler dans tous les domaines afin de rendre notre village de plus en plus attractif pour ceux qui viennent y séjourner.

Satisfaire nos clients est pour nous la meilleure publicité.

La Vie Gêtoise relate les efforts faits dans ce but de même qu'elle nous rappelle ce que fut la vie de nos anciens.

Le Maire des Gets, Joseph MUGNIER.

COMPTE ADMINISTRATIF 1982

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

dont,		
	Denrées et fournitures	457.241,57
	Frais de personnel	1.982.999,43
	Impôts et taxes	85.841,00
	Travaux et services extérieurs	1.566.868,61
	Participations et contingents	921.859,89
	Allocations, subventions	824.349,39
	Frais de gestion générale	247.657,49
	Frais financiers	1.539.877,31
	Charges exceptionnelles	32.636,36
	Charges antérieures	7.382,65
	Prélèvements pour dépenses d'investissement	1.835.102,02
	Total des dépenses	9.501.815,72
	Excédent de clôture	1.252.003,22

RECETTES :

dont,		
	Produits de l'exploitation	677.933,92
	Produits domaniaux	905.760,51
	Produits financiers	12.265,70
	Recouvrements, subventions	267.390,02
	Taxe sur les salaires	4.482.599,00
	Impôts indirects	303.094,20
	Contributions directes	2.340.028,00
	Produits exceptionnels	128,25
	Excédent de fonctionnement reporté	1.764.619,34
	Total des recettes	10.753.818,94

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

dont,		
	Emprunts et dettes	1.223.679,82
	Acquisition des terrains	165.320,82
	Acquisition de matériel, mobilier	485.612,21
	Base de loisirs	68.870,85
	Salle des fêtes	17.380,52
	Adduction d'eau	64.816,95
	Elargissement des routes	692.542,55
	Agrandissement du cimetière	123.452,75
	Acquisition licence IV Mont-Chéry	97.786,44
	Contribution aux dépenses du syndicat électricité	56.183,41
	Total des dépenses	2.995.646,32

RECETTES :

dont,		
	Subventions d'équipement pour :	
	— voirie	100.452,00
	Prélèvements sur recettes de fonctionnement	1.835.102,02
	Participation à des travaux d'équipement	20.000,00
	Taxe locale d'équipement	3.327,90
	Produit au titre du plafond légal de densité	195.295,40
	Produit emprunt pour voirie	334.000,00
	Aliénations de terrains	182.802,00
	Fonds de compensation de la T.V.A.	324.667,00
	Total des recettes	2.995.646,32

COMPTE ADMINISTRATIF 1981

RÉGIE COMMUNALE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 17.301.191,41 F

dont,

Denrées et fournitures	283.694,49
Frais de personnel	3.264.563,98
Impôts et taxes	10.266,48
Travaux et services extérieurs	1.829.231,88
Participation et contingents	1.335.390,69
Versements Sociétés privées	4.260.292,93
Frais de gestion générale	237.958,53
Frais financiers	3.894.503,76
Charges exceptionnelles	1.046,67
Prélèvements pour dépenses investissement	- 2.184.236,00
Total des dépenses	17.301.191,41
Excédent	59.133,64

RECETTES : 17.360.325,05 F

dont,

Produits de l'exploitation	12.635.991,72
Produits domaniaux	2.348.430,21
Recouvrements subventions	357.891,88
Produits exceptionnels	128.850,00
Produits antérieurs	1.889.161,24
Total des recettes	17.360.325,05

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 18.454.100,36 F

dont,

Remboursements d'emprunts	887.229,68
Construction des remontées mécaniques du Chéry	12.252.694,17
Travaux de pistes	757.255,36
Construction du parc souterrain	3.499.367,28
Acquisition de matériel et outillage	135.079,94
Remontées diverses	504.082,14
Syndicat départemental d'électricité	3.263,79
Acquisition dameuse Kassbohrer	415.128,00
Total des dépenses	18.454.100,36

RECETTES : 16.290.610,71 F

dont,

Prélèvements sur recettes de fonctionnement	2.184.236,00
Subvention pour pistes	10.996,00
Produit de l'emprunt pour construction :	
— Gares télécabine du Mont-Chéry	500.000,00
Aliénation matériel	3.438,26
Récupération de T.V.A.	4.189.217,21
Excédent d'investissements reporté	9.402.723,24
Total des recettes	16.290.610,71
Reste à réaliser	300.000,00
Déficit	2.163.489,65

COMPTE ADMINISTRATIF 1981

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 730.584,45 F

dont,	Produits divers	12.354,33
	Fonctionnement station d'épuration	345.890,57
	Transport de fournitures	18.834,60
	Frais divers - téléphone	589,66
	Intérêts des emprunts	349.209,90
	Réductions	3.714,39
	Total des dépenses	730.584,45

RECETTES : 730.584,45 F

dont,	Produit de l'eau	228.561,71
	Subvention d'exploitation	409.221,98
	Produits accessoires	92.800,76
	Total des recettes	730.584,45

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 687.850,25 F

dont,	Capital des emprunts	101.956,20
	Travaux sur réseaux	67.478,73
	Travaux sur station	126.657,85
	Déficit reporté	391.757,47
	Total des dépenses	687.850,25

RECETTES : 687.850,25 F

dont,	Subventions reçues	447.204,00
	Taxe locale Equipement	132.972,94
	Emprunts	498.578,50
	Facturation de travaux	4.474,97
	Total des recettes	687.850,25
	Excédent d'investissement	395.380,16

BUREAU D'AIDE SOCIALE

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 24.396,35 F

Impôts fonciers	226,00
Repas et voyage personnes âgées	21.170,35
Secours	3.000,00
Total des dépenses	24.396,35

RECETTES : 24.396,35 F

Part sur concessions cimetièrre	3.827,50
Part sur impôts spectacles	2.207,75
Subvention de la commune	10.000,00
Produits divers	2.601,85
Excédent de fonctionnement reporté	13.176,94
Total des recettes	24.396,35
Excédent de clôture	7.417,69

INVESTISSEMENT

RECETTES :

Excédent reporté	1,00
Excédent de clôture	1,00

Evolution des principales recettes communales

IMPÔTS LOCAUX

Vote des taux communaux et sommes perçues depuis 1976

TAXES	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
Taxe d'habitation							
TAUX	10,90	11,30	10,20	10,60	7,76	7,21	7,42
SOMME	313.230	363.825	387.392	426.184	520.426	592.964	683.962
Foncier bâti							
TAUX	13,00	11,80	12,10	12,60	8,67	8,06	8,30
SOMME	224.324	247.367	321.033	357.094	443.418	504.474	607.857
Foncier non bâti							
TAUX	143,00	148,00	133,00	138,00	69,20	64,30	66,23
SOMME	98.601	101.946	91.374	94.341	110.456	111.820	125.835
Taxe professionnelle							
TAUX	19,80	17,20	14,30	14,40	16,90	15,70	16,17
SOMME	545.928	588.644	628.113	735.446	860.713	1.084.913	1.283.168
TOTAL	1.182.083	1.301.782	1.427.912	1.613.065	1.935.013	2.294.171	2.700.822

REMARQUES : 1. Jusqu'en 1980 inclus, le conseil municipal votait la somme globale d'impôts à inscrire au budget. Depuis 1981, il vote directement le taux de chaque taxe.

2. Il convient d'ajouter aux taux locaux, les taux votés par l'assemblée départementale et régionale.

3. Certains taux apparaissent en diminution malgré la hausse du produit : ceci provient essentiellement de l'augmentation des bases (réévaluation forfaitaire des bases par l'Etat et augmentation du nombre des assujettis).

RAPPEL :

— Taxe d'habitation : elle est calculée sur la valeur locative (nombre de m² et classe du bâtiment).

— Taxe professionnelle : elle est calculée sur la valeur locative des biens nécessaires à l'activité, sur 1/5 des salaires versés et sur les investissements réalisés.

Evolution des principales recettes budgétaires

ANNÉE	Dotations aux communes touristiques (ex FAL)	Dotations globale de fonctionnement	Recettes de la Régie communale des remontées mécaniques et SAEM du Chéry T.T.C.	Coupes de bois
1976	719.864,00	1.653.723,24	4.452.666,48	443.006,00
1977	788.925,00	1.887.075,23	5.069.599,52	311.200,00
1978	877.270,00	2.091.958,29	5.622.143,82	338.653,00
1979	1.181.955,00	2.285.955,00	6.997.720,89	575.345,00
1980	1.301.938,00	2.710.006,00	8.945.771,90	322.456,00
1981	1.420.584,00	3.062.015,00	12.037.268,08	662.600,00
1982	1.609.025,00	3.319.314,00	15.466.357,06	519.944,00

MOUVEMENT DÉMOGRAPHIQUE 1981

NAISSANCES

○ A l'intérieur de la commune : néant.

○ A l'extérieur de la commune :

TRIPODI François, né le 23 janvier 1981 à Bonneville, fils de Bruno et Josiane Maignan, le Marderêt.

SIVIGNON Michaël, né le 18 février à Bonneville, fils de Daniel et Guylaine Marino, Boulangerie Le Choucas.

AUGIER Claudie, née le 31 mars à Bonneville, fille d'Alexandre et Evelyne Scellers, chef-lieu.

HERITIER Lucie, née le 6 mai à Annemasse, fille d'Eric et Gisèle Christinaz, chef-lieu.

ANTHONIOZ Sylvain, Serge, né le 24 mai à Cluses, 1^{er} jumeau de Henri et Marcelle Pottier, Le Lumina.

ANTHONIOZ Elisa, Françoise, née le 24 mai à Cluses, 2^e jumeau de Henri et Marcelle Pottier, Le Lumina.

THIBON Thomas, Fernand, Serge, né le 15 juin à Thonon-les-Bains, fils de Michel et Catherine Mignonneau, Horizon 2000.

PERNOLLET Sandrine, Marie, Alphonsine, née le 19 juin à Cluses, fille de Régis et Annie Brunet, Les Perrières.

ANTHONIOZ Nicolas, Guy, né le 6 juillet à Thonon-les-Bains, fils de Guy et Elisabeth Tavernier.

ROSSIN Maryline, Yvette, Hélène, née le 14 juillet à Annemasse, fille d'Alain et Martine Poupon, chef-lieu.

MIRIGAY Ludivine, Chloé, Albane, née le 3 août à Annemasse, fille de Henry et Martine Marchal, hôtel La Marmotte.

PICAUD Emmanuelle, Mireille, née le 4 septembre à Cluses, fille de Loïc et Martine Rousseau, L'Alpenrose.

DELHAUTEUR Benoît, Gilles, Dominique, né le 11 septembre à Evian, fils de Michel et Yannick Spinoit, La Grande Lanière.

PARIS François, André, né le 23 septembre à Annemasse, fils de Jean-Marc et Christiane Mabboux, école Notre-Dame.

PATIN Aude, née le 25 septembre à Thonon-les-Bains, fille de Louis et Elisabeth Forge, La Cheminée Gêtoise.

PELVAT Caroline, Marie Cécile, née le 20 septembre, fille de Pierre et Monique Monnet, Super 1200.

VIAUD Julie, Elodie, Anne, née le 21 novembre à Thonon-les-Bains, fille de Philippe et Andrée Campra, L'Orée des Pistes.

COPPEL Emilie, née le 10 décembre à Annemasse, fille de Jacques et Dominique Dumol, Plein-Sud.

MARIAGES

○ A l'intérieur de la commune :

Le 21 mars : PETITOT Marc, Georges, René, maçon, demeurant aux Gets, Les Clos, et GERINIERE Christine, infirmière, demeurant à Theyez, villa Les Ordon.

Le 9 avril : BUSSELER Roger, Jean-Louis, artisan, demeurant à Annemasse, 3, avenue de Verdun, et ANTHONIOZ-ROSSIAUX Christine, Marie, professeur-secrétaire, demeurant aux Gets, Les Sapins.

Le 25 avril : DUCRETTET Jean-Michel, charpentier, demeurant aux Gets, « Les Pérys », et ANTHONIOZ Yvette, Alice, vendeuse, demeurant aux Gets, chalet Bouton-d'Or.

Le 6 juin : ANTHONIOZ Christian, Joseph, Marie, artisan-plâtrier, demeurant aux Gets, chalet Mon Abri, et CASSE-ROTON Anne, Denise, Pierrette, vendeuse, demeurant à Nalliers (Vendée).

Le 29 août : GURSKI Christian, Michel, mécanicien, demeurant à Cluses, rue Joseph-Dépoisier, La Sardagne, et MUGNIER Dominique, Maryse, réceptionnaire, demeurant aux Gets, Hôtel Mont-Chéry.

Le 5 septembre : BAUD Jean, Joseph, dessinateur, demeurant à Morzine, « Les Dryades », et HERITIER Patricia, secrétaire, demeurant aux Gets, chef-lieu.

Le 12 septembre : VINET Philippe, Jean-François, régleur sur presse, demeurant à Seyssel, Haute-Savoie, route d'Aix-les-Bains, et ANTHONIOZ Josiane, Marie, comptable, demeurant aux Gets, chalet L'Isba.

Le 12 septembre : GERMAIN Jean-Jacques, Lucien, décolleur, demeurant à Scionzier, 6, rue de Mussel, et RAMEL Bernadette, Isabelle, secrétaire, demeurant aux Gets, Les Clos.

Le 7 novembre : LANCON-PEGUET Alain, Joseph, artisan, demeurant à Essert-Romand, « La Villaz », et MONNET Marie-Noëlle, Germaine, commerçante, demeurant aux Gets, « Le Bénevry ».

○ A l'extérieur de la commune :

A Aumes (Hérault), le 8 août : RIOM Hervé, Alfred, Santiago, étudiant, demeurant aux Gets, « Le Faucigny », et BATLLE Sophie, Marie, Christiane, étudiante, demeurant à Autrans (Isère), « Les Gaillards », et résidant à Aumes (Hérault).

DÉCÈS

○ A l'intérieur de la commune :

PERNOLLET Claudius, fils de François, Joseph Pernollet et de Jeanne, Françoise Grevaz, époux de Cécile, Louise Anthonioz, décédé le 1^{er} mars, 84 ans.

ANTHONIOZ Marie, Philomène, Adeline, fille de François, Elie Anthonioz et de Françoise, Marie Pernollet, célibataire, décédée le 22 mars à Annecy, 66 ans.

ANTHONIOZ Léonide, Françoise, Anastasie, fille de Casimir, Joseph Anthonioz et de Marie, Céline Anthonioz, veuve de Joseph, Jean-Marie Pernollet, décédée le 25 avril, 76 ans.

GREVAZ Mathilde, Joséphine, fille de Jean-Marie Grevaz et de Françoise, Adeline Baud, veuve de Louis, Adelin Anthonioz, décédée le 11 mai à Ambilly, 74 ans.

ANTHONIOZ Denise, Marie, Aurélie, fille d'Alfred, Célestin Anthonioz et de Françoise, Céline Gêroudet, célibataire, décédée le 21 juillet, 67 ans.

SERMONET Auguste, Joseph, fils d'Uldaric Sermonet et de Louise, Céline Grevaz, veuf de Marie, Irma Pernollet, décédé le 14 septembre à Bonneville, 79 ans.

VULLIEZ-CADET Victoire, Joséphine, fille de Jean-Baptiste Vulliez-Caddet et de Marguerite Pollien, veuve de Jean Rubin, domiciliée Le Biot, décédée le 31 octobre, 84 ans.

BERGOEND Raymond, Jean-Marie, fils d'Emile, Gustave Bergoend et de Jeanne, Françoise Anthonioz, époux de Joséphine, Emma Coppel, décédé le 3 novembre, 78 ans.

FAUCHER André, fils d'Antoine Faucher et de Marguerite Silvain, époux de Céline, Eléonore Ducrettet, décédé le 3 décembre à Paris 13^e, 77 ans.

ZENONI René, Roger, Jean, fils de Jean, Marie, Gaëtan Zenoni et de Claire, Louise, Hermine Tessaro, célibataire, décédé le 16 décembre à Ambilly, 32 ans.

○ A l'extérieur de la commune :

BERGOEND Yvonne, Sylvie, née le 8 août 1910 aux Gets, décédée à Paris 11^e le 17 février 1981.

ANTHONIOZ Marie, Adelaïde, née le 5 septembre 1907 aux Gets, décédée à Annemasse, le 23 mars 1981.

BLANC Thérèse, Marie, née le 14 juin 1924 aux Gets, décédée à Lyon 8^e le 13 avril 1981.

BASTARD Jean, François, Marie, né le 17 avril 1907 aux Gets, décédé à Taninges, le 8 juillet 1981.

ANTHONIOZ Marie, Louise, née le 8 septembre 1898 aux Gets, décédée à Annecy le 17 octobre 1981.

RAMEL Clément, Edouard, né le 24 juillet 1914 aux Gets, décédé à Ambilly le 12 novembre 1981.

ANTHONIOZ-ROSSIAUX François, Armand, Louis, né le 9 septembre 1914 aux Gets, décédé à Sanary-sur-Mer, Var, le 26 novembre 1981.

Le recensement de 1981 a fait ressortir une population de 1.097 habitants

La construction de notre église

SUITE DE LA V.G. N° 12

Département
de Haute-Savoie

Bureau de
l'architecte diocésain

Annecy, le 3 novembre 1892

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre les plans et devis concernant la reconstruction de l'église, modifiés suivant les instructions du conseil :

1. La façade de l'église a été avancée de telle sorte que le transept se trouve dans le prolongement de l'ancien clocher, afin d'éviter la construction des gorges, qui pouvaient donner lieu à des infiltrations.

2. L'axe de l'église a été porté plus à droite afin que la façade principale ne fût pas masquée par le presbytère, et que la porte d'entrée fût face à la route principale. Dans ces conditions, l'angle que forme le mur du transept de l'église avec celui du clocher permet de donner accès au clocher par une porte extérieure.

3. On a donné aux murs de l'église une épaisseur de 0,70 m au lieu de 0,60 m prévu dans le premier devis.

4. Dans le nouveau devis, on a supprimé toutes fournitures de bois par la commune et tous transports par prestations volontaires. Les fourniture et transport de bois font partie de l'entreprise.

5. Enfin, pour laisser une place plus grande au devant de l'église, on a diminué la longueur de la nef en lui donnant une plus grande largeur.

Ces diverses modifications, Monsieur le Maire, ont augmenté la dépense de 5.654 F 26, ce qui porte le montant du nouveau devis à la somme de 53.854 F 69 centimes. Cette augmentation de 5.654 F 26 provient :

1. De l'augmentation du cube de maçonnerie par la construction des deux nouveaux murs du transept, par l'augmentation d'épaisseur de tous les murs de l'église, et enfin par les 14 m³ de maçonnerie nécessités par la déclivité du terrain sur la face opposée au clocher.

2. De la construction de deux nouveaux contreforts et de l'augmentation d'épaisseur des contreforts, qui comme celle des murs de l'église a été portée de 0,60 à 0,70.

3. De la fourniture et du transport des bois, qui par décision du conseil font présentement partie de l'église.

Pour ce qui concerne la délibération à prendre, c'est à vous de juger s'il n'y aurait pas lieu de considérer la première délibération comme non avenue et de la reproduire en changeant le chiffre du devis, ou bien de rappeler la première délibération en disant qu'après une étude plus approfondie du terrain, le conseil a demandé les diverses modifications énoncées ci-dessus. Aussi, je ne vous envoie ci-joint comme projet de délibération que la partie qui concerne les moyens pour faire face à la dépense et que j'ai écrite sur les avis qui m'ont été donnés à la préfecture.

En vous priant de vouloir bien me communiquer une copie de délibération que vous prendrez, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P.S. Vous trouverez avec les nombreux plans, l'ancien plan horizontal ce qui vous permettra de vous rendre compte des changements et de l'augmentation de dépense.

J'ai appris à la préfecture que le projet d'école doit être soumis au conseil départemental dans le courant de ce mois.

Seul le silence est grand ; tout le reste est faiblesse.

A. DE VIGNY.



Dans la Vie Gêtoise n° 12, nous avons publié, page 15 un exposé fait par Joseph Coppel des Puthays. Nous avons pu joindre Joseph qui continue à faire les prélèvements ; nous l'avons photographié devant sa maison avec son épouse Alice.

(Photo Archives)

Département de Hte-Savoie
Bureau de
l'architecte diocésain

Annecy le 16 décembre 1893

Monsieur le Maire,

Je m'empresse de vous informer que les projets pour la construction de l'église et de l'école ont été transmis à Paris il y a huit jours environ. C'est donc le moment d'écrire à votre député pour le prier d'user de son influence pour activer l'approbation des projets et surtout pour obtenir le subside que vous avez demandé.

Il serait peut-être utile de lui envoyer une copie de la délibération approuvant les projets pour qu'il puisse se rendre compte de la situation.

On m'a fait observer à la préfecture que le retard apporté à l'envoi du projet à Paris n'avait pu retarder en rien l'approbation du projet parce que toutes les sommes prévues au budget de 1893 pour subside aux églises étaient épuisées depuis le mois de juillet et que le secours demandé devra être pris sur le budget de 1894.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Suite du journal de bord d'un combattant 39/40

JOSEPH BAUD

MERCREDI 19 JUIN

On se repose dans un bois ; on est allé au village voisin où dans quelques maisons évacuées, on a trouvé de quoi faire un bon repas ; à sept heures, on monte dans les camions, on fait encore cinquante kilomètres ; on arrive à une heure du matin ; on se couche dans un verger sans paille et sans couverture.

JEUDI 20 JUIN

Neuf heures en route à pied ; ici les villages ne sont plus évacués ; ils ont l'ordre de rester et on lit la terreur dans les yeux de tous ces pauvres gens qui nous regardent passer en nous demandant s'ils sont encore loin ; on est dans le Cher ; on marche jusqu'à cinq heures ; puis les camions viennent nous chercher et on arrive au bord de l'Indre à tombée de nuit ; on trouve un hangar avec de la paille et on se trouve bien de pouvoir se coucher ; on aura dans la nuit une heure de garde à prendre chacun pour surveiller le pont.

VENDREDI 21 JUIN

On a aujourd'hui le temps de se raser ; on prend un bon bain dans l'Indre ; il y a trois semaines qu'on n'avait pu le faire comme il faut ; puis comme il nous reste des grenades on va à la pêche et on revient avec de pleines musettes de poissons ; on les fait frire ; ça nous fait un petit complément pour le repas de midi qui est bien maigre, depuis trois semaines, la nourriture que nous a donnée la compagnie est insignifiante, et on s'attend à en avoir de moins en moins (Village de La Chapelle).

Six heures du soir, on repart en camion ; cette fois, on doit passer en deuxième ligne le long de la Creuse. En route, on apprend que l'armistice est signé, mais on l'apprend sans joie sachant qu'une bonne partie de la France est envahie. Que nous apportera cette paix, peut-être même pas la libération, où bien la perte de notre liberté ; enfin on peut être fier de nous ; la troisième Division légère a tenu en échec pendant un mois sans tanks et sans aviation un ennemi avec un matériel formidable.

SAMEDI 22 JUIN

On est dans un bois ; on a eu à 8 heures la moitié d'un quart de jus. On reste la journée. Le village de Chalais est à 1.500 mètres ; puis on repart en camions ; on doit aller dans la Haute-Vienne, on passe par Dorat, puis on arrive à tombée de nuit à Bellac ; il pleut ; on reprend position au bord d'une petite rivière ; mais c'est pour la forme seulement ; les Boches sont à plus de cinquante kilomètres.

DIMANCHE 23 JUIN

Rien de particulier ; on reste sur nos positions.

LUNDI 24 JUIN

Journée calme ; à huit heures et demie on repart en camions ; on apprend que l'Italie vient de donner sa réponse ; l'horrible guerre est donc terminée, mais quelles en seront les conditions ? On arrive à une heure du matin à quelques kilomètres de Nexon.

MARDI 25 JUIN

Rien à signaler ; à 9 h et demie, on écoute à la radio Pétain qui nous annonce les conditions de cet Armistice. On a peine à croire que la moitié de la France sera occupée par les Allemands et que tout notre matériel de guerre passe entre leurs mains ; les milliers de tanks battant neufs qui ne sont pas sortis des dépôts pour aller combattre avec nous, feront la joie d'Hitler.

MERCREDI 26 JUIN

Repos toute la journée.

JEUDI 27 JUIN

Même chose qu'hier.

VENDREDI 28 JUIN

Il y a un étang à dix minutes ; on va faire un tour à la pêche ; on revient avec une bonne friture de carpes.

SAMEDI 29 JUIN

Dormir, lire et pêcher ; voilà tout notre travail.

DIMANCHE 30 JUIN

Premier dimanche calme depuis le cinq.

LUNDI 1^{er} JUILLET

A onze heures, prise d'armes ; le général Duchemin vient remettre quelques décorations et il félicite le 140^e R.I.A. pour la résistance qu'il a opposée à l'ennemi depuis la Somme jusqu'à la Loire.

MARDI 2 JUILLET

Déjà les heures affreuses que nous avons vécues s'estompent dans notre pensée ; mais le cafard commence à prendre pied ; on se demande si on sera bientôt libérés.

MERCREDI 3 JUILLET

Matin, on va faire une petite promenade pour nous distraire un peu.

JEUDI 4 JUILLET

VENDREDI 5 JUILLET

SAMEDI 6 JUILLET

Même chose que le jour précédent.

DIMANCHE 7 JUILLET

Une petite fête est donnée par le 140^e au bord d'un petit lac ; concours de natation et en dernier course aux canards ; ça fait passer l'après-midi.

LUNDI 8 JUILLET

Promenade le matin ; repos l'après-midi.

MARDI 9/MERCREDI 10 JUILLET

Prise d'armes. Je suis cité à l'ordre du régiment avec quatre autres du groupe franc ; le colonel nous fait un petit discours puis il nous épingle la croix de guerre.

DU NOUVEAU AU CHÉRY !

Le télésiège des Planeys

par Jean-Louis COPPEL

La régie communale de remontées mécaniques dans ses divers projets à l'étude a choisi, dès la fin de l'année 1981, d'équiper pour la saison d'hiver 82-83, la combe des Planeys sur le massif du Chéry.

Ce choix est la suite de nombreuses visites des lieux par les élus de la commission des remontées mécaniques ainsi que des directeurs de sociétés, des chefs pisteurs, des moniteurs de l'E.S.F. et ceci au cours des trois dernières saisons.

Bien que relativement récentes les visites ont très rapidement fait apparaître tous les avantages de ce secteur jusque-là peu connu en période hivernale.

Tenant compte de l'équipement actuel du Mont-Chéry qui, par le grand débit au départ du centre de la station, amène un afflux très important au niveau intermédiaire. Là se situe le goulet d'étranglement : cette installation est accessible sans reprise, c'est-à-dire que l'on se rend directement au départ, en quittant la gare d'arrivée de la télécabine, de ce télésiège par une piste de jonction très glissante et déjà existante.

Egalement, comme l'on dit que la station des Gets est assez pauvre en ski sportif de bon niveau, ce secteur donne une vraie « noire » de quatre cents mètres de dénivellée de très bonne facture.

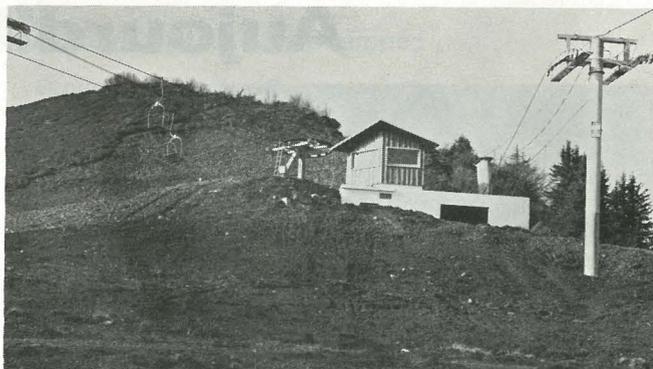
En même temps, la configuration du site donne, chose assez rare en la matière, en même temps qu'une vraie « noire » une piste « rouge » que l'on peut mettre à l'équivalent de celle du Ranfolly sur le massif des Chavannes.

Comme l'on sait que sur le massif du Mont-Chéry, superbement ensoleillé, mais que la rançon de ceci est que la neige se transforme trop rapidement, l'orientation du secteur desservi par cette remontée, est presque comparable aux secteurs des Chavannes ou de La Turche : une bonne neige, l'assurance d'un enneigement en fin de saison et vacances de Pâques.

Côté théorique, cette installation est un télésiège classique, pinces fixes, biplace, vitesse réglementaire et deux mètres cinquante à la seconde, débit horaire 1.200 personnes avec départ toutes les six secondes soit quinze mètres entre deux sièges.

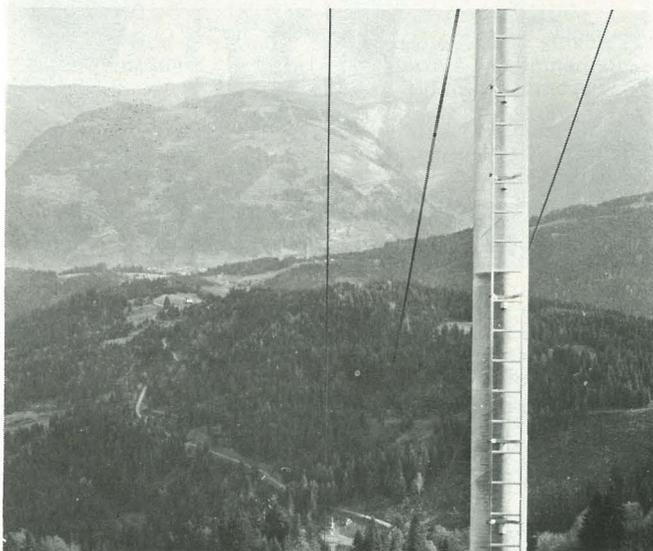
Particularités : station motrice amont avec moteur réducteur et toute la machinerie dans un local en sous-sol sous l'aire d'arrivée. Cette solution a été choisie parce que la gare normale avec son ossature et son cockpit du fait de sa situation aurait eu un effet discutable quand à l'environnement. D'autre part, il existe ainsi une symétrie avec le télésiège de la Grande Ourse qui arrive sur la même plateforme.

Après tout cela, nous vous disons que les responsables locaux, élus et autres, sont heureux de cette réalisation et dès



Une seule Gare pour deux télésièges.

(Photo Mairie)



Un panorama magnifique et de nouvelles pistes.

(Photo Mairie)

maintenant sont confiants dans son succès auprès de notre clientèle.

L'auteur de cet article, en temps qu'élu, tient à faire savoir et souligner, la bonne conscience et la totale compréhension de tous les propriétaires fonciers du secteur, qui ont permis en temps record de mener à bon terme ce projet. Qu'ils trouvent dans ces quelques lignes le remerciement de leur collaboration.

J.-L. C.

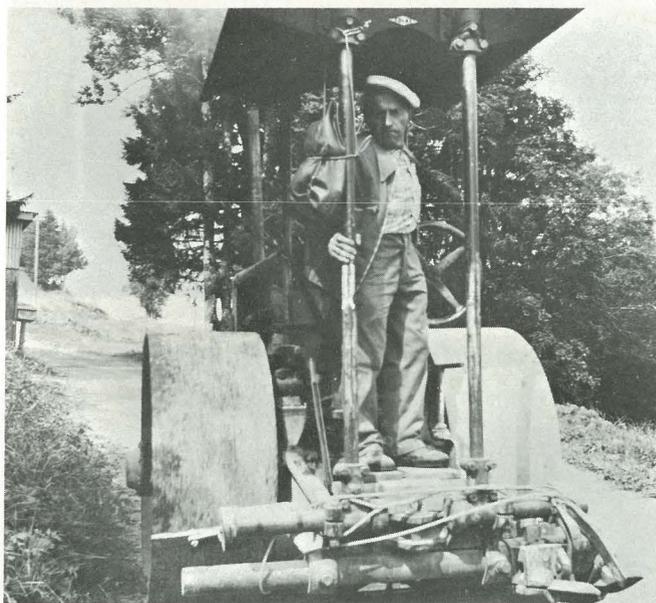
L'Association des donneurs de sang

Créée en 1980, elle poursuit de nombreuses activités : organisation des collectes, publicité, recrutement de nouveaux donneurs, etc. En collaboration avec l'Association d'Evian, elle a organisé en janvier 82 le Grand prix de ski départemental du don du sang. Le 12 novembre de cette année, elle a remis des médailles à plus de quarante donneurs.

(Photo Mairie)



Aujourd'hui et hier



Je roule pour vous !

Alfred et son Rouleau semblent ne faire qu'un !

Le cylindre a été acheté en 1937 et Alfred Coppel en est le chauffeur depuis 1952. Que de mètres carrés de chemin roulés en 45 ans !



CONSTRUCTION

DU PONT DE BOCHARD EN 1961

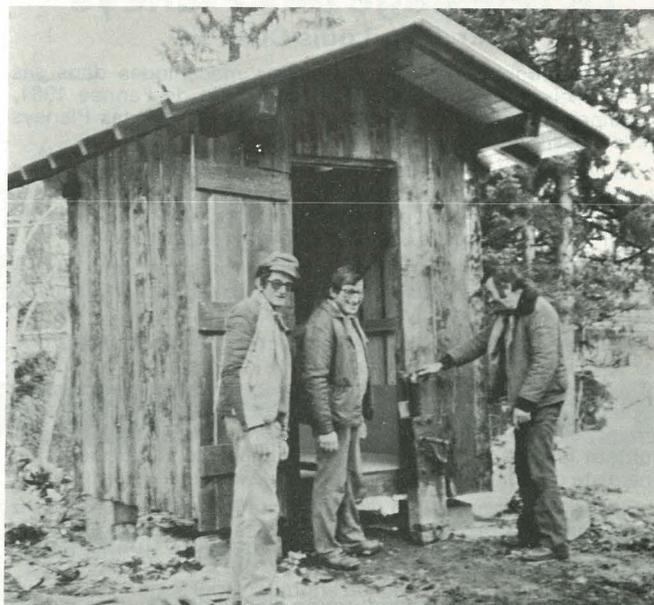
Adrien Bergoend (Le Pré).

Michel Sermonnet (Les Grangettes).

Joseph Anthonioz (Les Perrières).

Jean Ducrettet (Le Moulin).

Alphonse Monnet (Le Pontet).



Dans le cadre de l'environnement, on installe des petits chalets à poubelles dans tous les hameaux de la commune. Après l'avoir construit dans l'atelier de Bovar, Daniel, Jacques et François installent cette cabane au Pont-des-Gets.



Les skieurs, surtout Genevois, venaient déjà en grand nombre dans notre commune. Devant cette affluence, un de nos compatriotes (1) eut l'idée d'installer un télétraîneau aux Chavannes. Une montée coûtait 2 francs. Cet engin fonctionna l'hiver 38/39 ; ensuite ce fut la guerre !

(1) François Baud, du Chêne.

Un peu d'histoire locale

Parmi les anecdotes qui m'ont souvent été racontées par les anciens, il en est une qui est confirmée par une délibération du conseil municipal, en date du 24 floral an 9 de la République (24 juin 1801). Il s'agit de l'homicide commis sur la personne de Pierre Coppel, qui revenait de la foire de Taninges et qui avait probablement sur lui une certaine somme d'argent.

Voici cette délibération :

Au vingt-quatre floral, l'an neuf de la République Française, le conseil municipal de la commune des Gets, réuni à la mairie, considérant qu'il existe, au lieu appelé « Le Creux de la Vuagère », deux plantes de bois sapin, entourées de buissons, que ces buissons et ces plantes ont donné asile à quelques scélérats qui ont commis l'homicide sur la personne du citoyen Pierre Coppel en ce qu'on peut aisément se cacher sans pouvoir être vu depuis la grande route.

Considérant que pour prévenir par la suite de tel malheur, il est urgent de faire couper ces plantes de bois, et défricher même les buissons qui y existent.

La matière mise en délibération, le conseil municipal arrête qu'il est enjoint à la citoyenne Louise Tissot, veuve de Claude, François Bergoend, de couper ou faire couper les deux plantes de bois ci-devant mentionnées, en défrichant de même les buissons qui existent au même endroit ; arrête de plus, que le bois en provenant sera converti, en réparation de la chaussée du dit creux, ainsi arrêté lesdits jours et ans que dessus.

Joseph Bastard, Bernard Mugnier, Pierre Anthonioz, Mathieu Bergoend, François Ramel, Etienne Bergoend, Joseph Ducrettet, Jean-François Veuillet, Bernard Renaud, secrétaire.

Les retrouvailles d'un village

par Pierre GALLAY du Champé

Ils étaient plus de 200 venus d'un peu partout, des anciens, des moins jeunes, en ce dimanche ensoleillé du 20 juin, baptisé « Dimanche des retrouvailles ».

Quelles retrouvailles ? Celles de gens nés au pays mais vivant ailleurs ou ne revenant que rarement, à l'occasion d'un deuil dans la famille, par exemple.

Pour des retrouvailles ce furent des retrouvailles : « C'est toi, Pierrot ? C'est pas vrai ! Je t'ai langé quand tu avais six mois. J'étais une grande amie de ta mère. Et puis ensuite, je suis partie au Laos où j'ai été missionnaire jusqu'à ces dernières années... ».

« Non, nous ne sommes pas nées ici. Mais c'est tout comme. Nous étions venues vivre dans ce village de montagne pour ne pas avoir faim pendant la guerre. Nous nous étions placées dans les fermes. Nous avons été si bien accueillies que nous sommes devenues des enfants du pays ».

... Les conversations allaient bon train, tandis qu'après la messe (c'était le jour de la profession de foi), la clique municipale « Lou Rassignolets » emmenait tout le monde sous le chapiteau pour le vin d'honneur.

Un chapiteau où l'on devait se retrouver un peu plus tard dans l'après-midi.

Car à midi, chacun avait rejoint les siens pour un pique-nique en montagne, ou un grand repas en famille avec la foule des cousins, cousines, arrière-grands-parents et arrière-petits-fils.

Et puis ce fut la fête. On vint se présenter au micro, parfois en patois, pour faire plus ample connaissance avant que le groupe folklorique « Lou Patourêts » ne fasse danser tout le monde sur de vieux airs du pays. Ah ! cette « badoise » par exemple ! Les anciens en avaient la larme à l'œil et retrouvaient leurs jambes de vingt ans

Entre deux danses, on faisait honneur au « goûter » copieux de « merveilles » et de fromages locaux dont la « fruitière » a le secret, le tout d'autant plus arrosé que la commune n'avait pas lésiné...

Les invitants, la municipalité et les 800 habitants du cru étaient ravis. Car c'était leur fête à eux aussi. Avec des milliers de skieurs l'hiver, des milliers de touristes l'été, on n'a guère le temps de se rencontrer.

Alors, en ce dimanche d'entre-saisons, où la station était encore vide, avant que le flot des estivants ne submerge tout, c'était la grande rencontre pour tous, le retour aux racines.

Du coup c'est décidé. On remettra ça chaque année. Car bien d'autres « natifs » n'ont pu venir mais ont promis d'être là la prochaine fois.

Ah ! J'allais oublier le nom de ce village où l'on s'est retrouvé ainsi, ce qui pourrait donner des idées à d'autres milliers de villages à travers toute la France : Les Gets, en Haute-Savoie.



Ils sont venus nombreux, parfois de bien loin revoir le pays natal... (Photo Mairie)



On se regroupe par familles, entre amis d'enfance, d'école, et on parle du bon vieux temps... des anciens maintenant disparus. (Photo Mairie)

LA VIE DE NOS SOCIETES LOCALES



La Ruche en 1981.

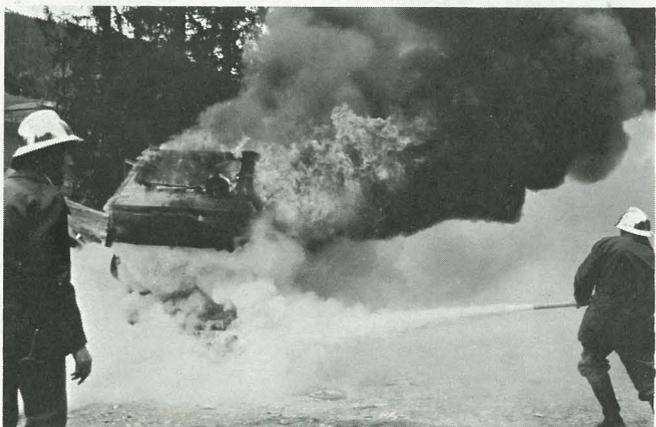
(Photo Mairie)



Réunion annuelle de la Fédération des Batteries-Fanfars de Haute-Savoie aux Gets.
On reconnaît les Présidents Yves Chardon et Philippe Coppel.

(Photo Mairie)

Nos pompiers...



A l'exercice...

(Photo Mairie)

Le sport chez nos enfants



Départ pour la piscine...

(Photo Mairie)



... au banquet annuel.

(Photo Mairie)



... au Foot-Ball.

(Photo Mairie)

Construction du pont des Gets en 1780

Depuis des temps très anciens, le passage de Taninges aux Gets se fait par le « Pont-des-Gets », lieu dénommé ainsi parce que précisément il y a toujours eu un pont et que ce lieu est sur la commune des Gets.

Grâce à des lettres qu'un « inspecteur des travaux » envoyait chaque semaine au syndic des Gets, nous avons pu reconstituer la façon de construire un pont en pierre et maçonnerie en l'été 1780.

Nous savons, que ledit ouvrage a été réalisé par l'entrepreneur Jean-François Brunier de Samoëns pour la somme de 1.200 livres et qu'avec les imprévus cette somme s'est élevée à 1.513 livres 4 sols, 3 deniers. Le maître d'œuvre était la province de Faucigny qui prenait à sa charge la moitié de cette somme et les communautés de Taninges et des Gets, l'autre moitié, c'est-à-dire chacune le quart.

Pour avoir une idée de la façon dont les travaux étaient exécutés, nous lirons avec intérêt les quatre lettres ci-dessous.

Monsieur,

Pour le bois qu'il me resterait à voiturier pour les cintres il me faudrait encore deux jours à six chevaux à cause du mauvais temps qu'il ne faut pas manquer qu'ils soient pour leurs trois jours et autres six des derniers jours pour commencer à voiturier la pierre de taille un couple de huit hommes à bras par jour pour la suite des chevaux. Et pour faire la fouille d'une partie des murailles du pont, je crois qu'il serait nécessaire qu'il vienne lundi matin un couple de conseillers pour voir le chemin qu'il faut faire dans la terre de Claude du See pour descendre la pierre de taille.

Je vous prie de me faire dire si vous avez des soldats pour contrainte dans la Communauté ou si j'en fais venir de Bonneville pour faire approcher les résistants.

Du Cretté Jean fils de feu Louis : pour 3 journées.

Du Cretté Jean à feu Jacques : pour 3 journées.

Coppel François fils de François : 1 journée.

Pont-des-Gets le 19 août 1780

Deplace, inspecteur.

Monsieur,

Après avoir offert mes très humbles respects, il ne me serait pas trop nécessaire de porter sur les listes des Corvistes à bras qui n'ont point de pain, que la nécessité les oblige à mendier pour vivre. Et, un manque qu'il fait à moi lorsqu'il ne paraît pas pour exécuter les ordres que je reçois chaque semaine, je vous prie d'avoir la complaisance de m'envoyer un à sa place pour être à la suite des chevaux qui est nécessaire pour samedi à cause de la foire de demain qu'ils veulent tous aller, par le commandement du Dimanche, vous ne manquerez pas de les avertir qu'ils ne manquent d'avoir chacun des cordes pour atteler aux traîneaux comme tout ceci a manqué aujourd'hui.

Votre serviteur Deplace
inspecteur.

Du Pont-des-Gets, le 27 août 1780.

Monsieur,

Comme je vois le trop de liberté des corvistes qu'ils n'ont point de punitions quoiqu'ils manquent et encore viennent à l'heure qu'ils veulent, il ne serait pas possible de pouvoir avancer cet automne à cette continuée. Je vois qu'une dizaine manque soit d'une journée, de deux, de trois à bras ou avec des chevaux. Ainsi, Monsieur, je vous prie de m'envoyer votre sentiment à cette fin que je prenne mes mesures là-dessus. Il faut donc pour le commandement de la semaine prochaine :

— Six chevaux, quatre hommes manœuvre pour descendre la pierre plate et gros libages pour la voute. Il en faut dix avec des chevaux et six hommes à bras avec des pioches pour ramasser de la pierre brute.

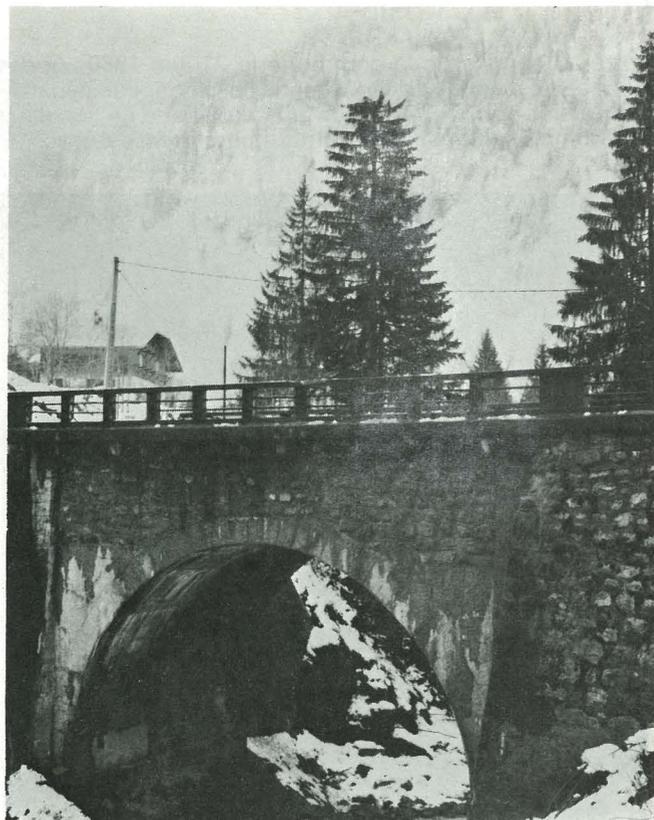
— Il faut quatre hommes avec des pioches, haches, pelles pour arracher les bois et terres qui se trouvent dans les fondations.

— Quatre hommes avec des chevaux pour le restant des billons. Nous aurons de l'interruption à cause des foires de samedi à Samoëns et lundi à Morzine.

Rien autre qui mérite de vous faire part, je suis votre humble serviteur.

Pont-des-Gets le 23 septembre 1780.

Deplace, inspecteur.



Depuis des temps très anciens, le pont des Gets est un lieu de passage. Il a donné son nom au hameau du Pont-des-Gets qui fait partie de la commune des Gets et de la paroisse de Taninges.

(Photo Mairie)

Monsieur,

Après avoir offert mes très humbles respects, je vous dirais que notre affaire est bien mal en règle dès lors que vous obligez aux particuliers d'aller prendre les billons pour les plateaux, dans la desserte de vos forêts. Là où de dix pièces que l'on jette en bas des rochers, il ne s'en trouve pas quatre de bonnes après les avoir traînées un demi quart d'heure dans le bois... Par le désastre que je vois arriver pour sortir les billons des précipices, deux juments se sont estropiées ; et ils ne rendent que trois billons par jour entre tous ceux qui sont commencés et que tous crient qu'ils aiment mieux fournir des billons que de venir estropier leurs bêtes. Ainsi, Monsieur, je vous prie d'avoir la complaisance de remédier à ces inconvénients pour que l'entreprise puisse faire sa besogne, à cette fin qu'il n'ait point de dérangement. A cette continuée, il me faut donc pour lundi et suivi : six chevaux et huit hommes pour les billons, six chevaux, dix hommes pour approcher la pierre, quatre hommes à bras avec pelles et pioches pour creuser les (meurdailles ?). Et que chacun soit muni de cordages et d'outils nécessaires. Comme ceux de la pierre brute avec des traîneaux qu'ils arrangeront pour cette ouvrage. Ainsi Monsieur, je vous prie la continuée de vos soins pour pouvoir sortir de ce mauvais embarras. J'oubliais de vous demander pour demain s'ilôt après la première messe, d'envoyer huit chevaux et huit hommes volontaires dont quatre avec des traîneaux et quatre avec des maillots pour approcher les bois des cintres que l'on veut poser demain. Et l'entrepreneur vous prie d'envoyer une troupe de volontaires pour lui donner un coup de main. Comme le bois est tout vert, il faut être force monde, comme se trouvant un jour de dimanche qu'ils ne sauraient refuser. Cela il y a avance pour les plateaux qui s'en trouvait qu'une douzaine. Demain levée des cintres, l'on était à l'attente de la fourniture de chaque particulier jusqu'à la semaine dernière que le Conseiller le défendit, ce qui va faire tout tarder, soit par la voiture, soit pour la scie que ceux qui viendront demain apporter des cordages.

Votre serviteur
Deplace inspecteur

Du Pont-des-Gets, le 16 octobre 1780.

Entré au service de la commune le 21 juin 1960, André Coppel s'est vu attribuer la médaille d'honneur départementale et communale pour plus de 22 ans de service à la commune en qualité de contremaître principal.



Sous l'œil amusé de son épouse Odile, André essaie le bureau que lui a offert la municipalité.

(Photo Mairie)



Monsieur le Maire épingle l'insigne à André Coppel.

(Photo Mairie)



Le diplôme d'honneur de la commune des Gets a été remis à M. et Mme Georges Rubin qui fréquentent notre station depuis 1932.

(Royal Photo Les Gets)



Au cours d'une réception amicale, M. Jacques Costantini a remis à Monsieur le Maire quelques livres sur la Déportation.

(Photo Mairie)

La suprême récompense du travail n'est pas ce qu'il vous permet de gagner, mais ce qu'il vous permet de devenir.
John RUSKIN.



Le 11 novembre dernier, onze anciens d'A.F.N. se sont vus remettre la Croix du Combattant. Ce sont, de gauche à droite : Charles Podico, Jean Grange, François Delavay, Eusèbe Gagneux, François Ducrettet, Daniel Coppel, Gabriel Bastard, Joseph Blanc, Régis Baud, Léon Anthonioz et Guy Baud.

(Photo Mairie)

Avaient été décorés antérieurement : Jean Anthonioz, Raymond Favre-Collet, Pierre Combepine, Pierre Bergoend, Bernard Anthonioz, François Favre-Victoire, Jean Audibert, Jean Ducrettet, Joseph Marjollet (Indochine).



Monsieur le Maire présente ses vœux au personnel communal.

(Royal Photo Les Gets)



Au Grand Prix de Ski des Donneurs de Sang avec Claude Le Gac, président de la Fédération de Haute-Savoie.

(Photo Mairie)

Défilé de chars le 11 juillet 1982



La fruitière

Organisé par toutes les Associations locales, ce défilé de chars avait pour thème les travaux en 1900 au cours des douze mois de l'année. Il a connu un gros succès.

Si dans ce siècle même
un irrésistible
élan d'amour
ne soulève pas
la conscience universelle,
la faim des hommes
précipitera
la fin du monde
R. FOLLEREAU.



Les grainetiers de la Côte.



Le chasse-neige



La Bouille.

Témoignages dans la vie quotidienne

Partage ton pain avec celui qui a faim, recueille chez toi le malheureux sans abri, couvre celui que tu verras sans vêtement, ne te dérobes pas à ton semblable. Alors, ta lumière jaillira comme l'aurore, et tes forces reviendront rapidement. Ta justice marchera devant toi, et la gloire du Seigneur t'accompagnera. Alors, si tu appelles, le Seigneur répondra ; si tu cries, il dira : « Me voici ». Si tu fais disparaître de ton pays le joug, le geste de menace, la parole malfaisante, si tu donnes de bon cœur à celui qui a faim, et si tu combles les désirs du malheureux, ta lumière se lèvera dans les ténèbres et ton obscurité sera comme la lumière de midi.

(Livre d'Isaïe 58, 7-10).

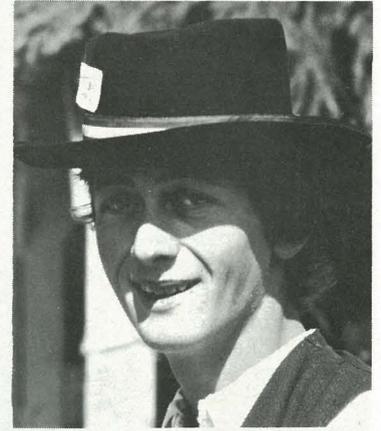
"Les Gets autrefois" le 22 août 1982



Et voici le groupe folklorique des Gets « lou Pâtorets ».



Les conscrits ouvrent la fête.



Qu'il fait bon avoir 20 ans.



Venez goûter mes rissoles, semble dire Thérèse.



Le groupe folklorique valaisan invité : le groupe de Val d'Illyier.



Nos anciens savaient faire beaucoup de choses.
Fabrication d'un panier.



Après l'effort, on pose pour le photographe.



Touristes
et habitants
de la région
viennent
toujours
en grand
nombre

Les « Grangettes », Maison de Vacances pour enfants de milieux modestes

Si César savait...

Il neige aux Grangettes aujourd'hui ; et je pense aux anciens, et je pense aux enfants.

Comme à des grands-parents que je n'aurais pas connus, je pense à César Anthonioz, et à son fils Jean-Marie, mort à la guerre en 1914. J'y pense avec tendresse, mais aussi avec un peu de cette appréhension ressentie devant les anciens, les sages. Que penseraient-ils de leurs Grangettes aujourd'hui ?

Nostalgie du passé, du temps où le temps ne comptait pas pareil, où l'on dansait plus souvent, où il n'y avait pas de grands pylônes, ni les poteaux du téléphone, ni le chasse-neige, ni l'eau de la ville... Ça ne devait pas être facile tous les jours, mais le temps efface souvent ce qui a été dur dans le passé, même pour ceux qui l'ont vécu... Il reste la nostalgie quand on tourne les pages de l'album et qu'on ne sait plus très bien les noms de tout le monde.

Et je pense aux enfants qui ont vu ici cette neige pour la première fois ; tellement émerveillés qu'ils arrachaient leurs gants pour mieux la toucher, et la toucher jusqu'à ce que le froid les fassent pleurer. Arrivés le soir de la grande ville, après la longue route, on a du mal à les garder au chaud. Le matin le premier réveillé appelle vite les copains, à l'heure où il n'y a encore personne pour permettre ou interdire ; avant le jour vite ils s'habillent pour se jeter sur les luges, se rouler dans toute cette blancheur, et rentrer déjà trempés avant même le petit déjeuner.

Si César savait... dans sa belle maison, combien d'enfants, depuis 10 ans ! Souvent on nous dit au village « vous êtes bien là haut aux Grangettes ». A vrai dire, je ne sais pas si on peut être mieux... Cette montagne douce et grandiose à la fois, et notre petit bout de mont Blanc qui semble être là presque pour rire, mais qui se révèle bien vite et bien grand dès qu'on grimpe vers la Combe de Magy. Un jour les enfants étaient tellement émerveillés de l'horizon qu'ils découvraient en se réveillant, par un matin très clair, qu'ils ont employé tous les plus gros mots qu'ils connaissaient pour s'exclamer !

Quand on est arrivé en août 1972, on a vite été sûrs que les Grangettes étaient réellement la maison de nos rêves. Il a fallu attendre un peu pour transformer la grange en chambres supplémentaires. Aussi que faire du foin qui y restait ? En février 74, les travaux ont commencé, et le jour où on a sorti le foin, le vent l'a vite éparpillé tout autour ! Maintenant chez César c'est plus grand, et nous avons l'autorisation d'y accueillir 15 enfants à la fois ; et aussi nous nous appelons Association « Grangettes » — Ça doit lui faire tout drôle !

Le « Quart-Monde », les « sous-prolétaires », les « handicapés sociaux »... des étiquettes qui font mal, parce qu'elles évoluent pour nous la souffrance, nous donnent mauvaise conscience, et nous désarment. Les Pauvres se sont ceux que leurs conditions de vie ne permettent pas de devenir hommes à part entière, ni d'être jamais libres. Souvent issus de plusieurs générations de misère, ils sont très vite, dès la petite enfance, pris dans l'engrenage, victimes de l'incohérence, du renfermement, de l'ignorance, de la violence de leur milieu, de leurs familles. Ceux-ci sont à leur tour victimes du manque de travail (et d'argent), de la mauvaise santé, de l'absence des traditions, de la culture, et des coutumes qui font qu'on peut être ou ne pas être d'une société. Mais plus que tout, peut-être, il leur manque de ne pas avoir compté dans l'histoire, et de ne jamais pouvoir faire des projets d'avenir.

Il est bien évident qu'en quelques jours ou quelques semaines de vacances, il n'est guère possible de répondre à toute cette souffrance. Et pourtant il nous semble important que ces enfants découvrent que la nature est si belle ; qu'habités aux logements de fortune, ils puissent découvrir le réconfort d'une maison qui sent le solide, le bon bois, qui a un passé, et une âme (Merci César !), et qu'ils puissent connaître la vie d'un village, celle des montagnards, et faire l'expérience des saisons... C'est une manière de partager un peu, d'espérer autrement, de rêver encore.

Mina (16 ans) nous écrit : « Avant, ces vacances étaient si importantes pour moi que j'avais l'impression de ne vivre tout le reste de l'année que dans l'attente de ces jours merveilleux. Et c'est vrai que cela comptait beaucoup pour moi, et je suis sûre que cela compte beaucoup pour tous les enfants qui viennent encore ». Et Bernard (19 ans) écrit : « C'est la détente et la liberté, c'est le plaisir d'oublier les malheurs et les peines de tous les jours, ne serait-ce que pour quelques jours ».

Ils nous font une bonne publicité nos « anciens » ! car nous avons déjà des « anciens », et leurs témoignages nous encouragent à continuer notre travail, à rester encore avec vous. Vous que je passe sous silence en vous parlant du paysage, et de la maison. Vous nos voisins des Grangettes, du Lait, de Magy, des Perrières, des Gets... Merci de votre accueil.

Et chez Hilaire à côté, certains ont pu remarquer un petit air de neuf aussi cette année. Oui, la maison se transforme, mais elle n'est pas encore terminée, et j'aimerais mieux vous raconter une autre fois, à moins que vous ne soyez venus faire un petit tour avant !

Georgette.



Quand on a vu que du béton et de la boue, quelle joie de découvrir ce magnifique paysage !



Des pierres, de l'herbe, des sapins, tout est nouveau pour ces enfants qui n'ont connu que les bidonvilles.

ILS SONT NES...



Ils sont nés en 1960 : (en haut, de gauche à droite) : Jean-Michel Bastard, Richard Foulex, Frédéric Baud, Jean-Noël Coppel, Roger Anthonioz, Rémi Pernollet. En bas : Régine Bergoend, Bernadette Ramel.



Ils sont nés en 1961 : garçons, de gauche à droite : Régis Blanc, Alain Rubin-Delanthy, Jean-Pierre Petit, Emmanuel Monnet, Michel Mugnier, François Krafft. Filles : Véronique Salmon, Annie Favre-Collet, Anne-Marie Marjollet.



Ils sont nés en 1962 : (en haut, de gauche à droite) : Jean-Pierre Berthet, Jean-Luc Blanc, Pascal Mugnier, Philippe Bergoend, Hugues Coppel, Gérard Mugnier. Devant : Muriel Blanc, Béatrice Trombert, Marie-Laure Baud, Joëlle Anthonioz, Elisabeth Anthonioz, Sophie Orso, Béatrice Podico, Nicole Blanc.

On ne naît pas fort, on le devient. C'est par des actes répétés, par de petites victoires, par de petits sacrifices réitérés, qu'on se fait un grand cœur et un grand courage.

P. PONLEVOY.

Ils sont nés en 1963 : (en haut, de gauche à droite) : Philippe Blanc, Philippe Delavay, Philippe Baud, Eric Favre-Victoire, Claude Mugnier, Patrick Blanc. En bas : Maryse Baud, Liliane Anthonioz, Corinne Baud, Sophie Delavay, Edith Ducrettet, Annie Coppel, Sylvie Monnet, Régine Bastard.



Nés en 1961 et 1962.



QUELQUES PHOTOS ANCIENNES



Enfants des écoles en 1965.

Debout dernier rang, de gauche à droite : Raymond Ducrettet, Michel Blanc, Roland Bergoend, un moniteur, François Baud, Jean-Claude Monnet.

Rang du milieu, de gauche à droite : Emile Bergoend, Hubert Garnier, André Baud, Francis Monnet, Marie-France Petiot, Patrick Gallay, Guy Anthonioz, Elie Coppel, Gilles Mugnier.

Accroupis, de gauche à droite : Jacques Coppel, Hubert Coppel, Hubert Anthonioz (Benevix), Daniel Delavay, Paul Bergoend, Daniel Baud, Bernard Michaud.

(Photo Mairie)

Ecouter, aimer, se convaincre du caractère unique de chaque être, lui donner du temps ; le respect de la personne humaine, c'est cela.

Jacques LOEW.



La première communion en 1959.

(Photo Mairie)



Quelques habitants du Benevix en 1936 :

Rang derrière, de gauche à droite : deux ouvriers inconnus, Jean Pernollet, Alfred Pernollet, un ouvrier, Lucien Pernollet, Jean-Marie Pernollet, Alice Pernollet, Denise Pernollet, Alice Delavay.

Rang devant, de gauche à droite : Henri Pernollet, François Pernollet, Jean Coppel, André Anthonioz, Jean-Marie Delavay, Jean-Claude Heritier, Alfred Delavay, Louise Coppel, Renée Coppel, Joseph Delavay, Félicia Delavay, Elisa Pernollet.

(Photo Mairie)

Celui qui, de temps à autre, ne risque pas l'impossible, n'atteindra jamais ce qui est possible.

Classe 25 :

Debout, de gauche à droite : Adrien Coppel (Les Pesses), Emile Bergoend (La Grange), Célestin Ducrettet (Les Grands-Prés), Emile Gallay (Le Champé), François Anthonioz-Blanc (La Combe), Jean Mugnier (Les Recouts) maire, Joseph Bergoend (La Grange), Jules-François Baud (le chef-lieu), Jean-Louis Anthonioz-Rossiaux, Adelin Anthonioz (Moudon).

Assis, de gauche à droite : François Anthonioz (Le Saix), François Grevaz (Le Calaman), Théodule Martin, Francis Anthonioz-Rossiaux (le chef-lieu), Joseph Bastard (Les Cornuts), Emile Anthonioz-Rossiaux (Magy).

(Photo Mairie) ▶



Le trop d'attention qu'on met à observer les défauts d'autrui, fait qu'on meurt sans avoir eu le temps de connaître les siens.

Classe 26 :

Debout, de gauche à droite : Marius Héritier (la Corderie), Emile Delavay (Le Plan Couart), Gustave Anthonioz (Les Foillets), Armand Ramel (Les Perrières), Isidore Gallay (garde-champêtre), Auguste Baud (Les Benevix).

Assis, de gauche à droite : Emile Héritier (Les Couex), Marcel Gallay (Le Champé), Joseph Mugnier (maire), Théodule Martin (La Villaz).

(Photo Mairie)

Le vrai secret du bonheur, c'est d'exiger beaucoup de soi et très peu des autres.

A. GUINON.

Classe 53 :

En haut, de gauche à droite : Alfred Pernollet (Magy), Pierre Chamot (Les Cornuts), Alfred Mugnier (le chef-lieu).

En bas, de gauche à droite : Jean Monnet (Le Pontet), Jacques Marty (le chef-lieu), Jean Bastard (La Maison-d'en-Bas).

(Photo Mairie) ▶



Les anciens racontent

Des noces de diamant et une longue vie de montagnard

Il y a quelques mois, François et Adeline Anthonioz, dits de La Culaz, fêtaient leurs noces de diamant au milieu de leurs nombreux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants... Une belle fête de famille qui remplit de vie la maison des Folliets et qui fut, en quelque sorte, le point d'orgue d'une longue existence partagée au cœur de la montagne.

Né en 1898 à La Culaz, François, comme beaucoup de petits montagnards, commence sa vie comme « pâto » aux Chavannes. « Je me souviens, dit-il, qu'à l'âge de huit ans, j'avais gagné ma première paire de sabots en gardant les vaches tout l'été avec Gène à Jean-Louis. On devait aussi porter le lait jusqu'à la fruitière des Gets, s'aider à foiner et nourrir les veaux... En général, on recevait deux francs par vache pour l'été ».

Comme tous ceux de sa génération, François connut la guerre, le feu, l'exil. Trente-trois mois d'occupation lui valurent la médaille commémorative d'occupation. Le 16 août 1918, alors que son régiment montait en ligne vers Saint-Rémy, le soldat Anthonioz fut pris par les gaz et sévèrement congestionné. Quinze jours d'hôpital et un traitement de désintoxication à base de lait exclusivement lui permirent de venir à bout de son mal. Le 11 novembre, alors que tous ses camarades célèbrent joyeusement l'Armistice, François refuse de les accompagner au bal alors que des centaines de leurs compagnons traînent encore sur des civières ou reposent les yeux fermés. Il avait lui aussi attendu des heures et des heures à la gare, au milieu des blessés, parmi la misère, la souffrance, et les poux... « Le seul souvenir agréable que j'ai rapporté de cette triste aventure, nous dit-il, c'est un dentier qu'un dentiste allemand m'avait confectionné pour 80 marks et qui m'a duré pas moins de trente ans ! ». Son rang de Premier Sapeur-Menuisier au régiment lui valut d'être fortement sollicité pour toutes sortes de construction, tels que des hangars ou des baraquements. Certains de ses camarades furent affectés en Turquie. François les aurait volontiers accompagnés, mais cette chance ne lui fut pas donnée et il revint aux Gets.

Pour subsister, il dut, comme de nombreux autres Gêtois, prendre son sac, sa canne, son parapluie et s'en aller chaque saison, de février jusqu'à la mi-avril, vendre ses graines le long des routes. « Nous allions surtout dans le Jura, explique-t-il. Notre dépôt était à Lons-le-Saunier et plus tard à Clervaux-les-Lacs. En général, vers le 15 ou 18 avril, on avait tout vendu. Ça se terminait à la foire d'Oyonnax. Nous étions toute une ribambelle d'Anthonioz, de Coppel et de Bergoend et quand certains vendaient de la marchandise qui ne valait rien, on se faisait souvent attraper pour les autres parce que les gens nous confondaient tous. D'ailleurs, dans cette région, tous les marchands de graines étaient appelés les « Anthonioz » ! ».

En 1926, les recettes accumulées grâce à la vente des graines permirent au jeune ménage Anthonioz d'acheter la maison de la Soflette, plus quelques bois. L'année sui-



Après soixante ans de mariage, François et Adeline s'aiment encore plus qu'au premier jour ! (Photo Mairie)

vante, ils purent également racheter la part de l'oncle de François dans la propriété des Folliets, et s'installèrent ainsi dans cette vieille maison où Adeline, qui était devenue Mme Anthonioz le 19 octobre 1922, allait donner, au fil des ans, naissance à douze enfants. « Nous étions 14 à table, nous dit-elle. Et en ce temps-là, on ne pouvait pas compter beaucoup sur les allocations familiales. Je crois bien que j'ai touché une seule fois quelque chose (32.000 anciens francs). Il fallait travailler. François faisait le bûcheron. Il recevait trois francs cinquante, parfois cinq francs par billon abattu. Il a fait ça pendant 12 ans, pendant que moi, je m'occupais des vaches. A un moment, on a même tenu un élevage de porcs. Et en 1936, il a pris froid dehors, en face de la Liberté. Ce fut une congestion terrible. Il est resté 40 jours à l'hôpital de Bonneville, sans rien manger que de la tisane, du bouillon et de l'eau minérale. C'est comme ça que les enfants ont commencé eux aussi à s'occuper de la ferme (le premier n'avait alors que 14 ans) et qu'une fois guéri, François a songé à ouvrir une cantine aux Chavannes pour l'hiver. En 1938, on a loué un chalet d'alpage où les ouvriers et les premiers skieurs de l'époque (qui montaient en peau de phoque puisqu'il n'y avait pas encore de téléski) pouvaient manger la soupe aux choux avec la fricassée. Il a aussi fallu apprendre à faire les frites. C'était quelque chose de tout nouveau en ce temps-là ! ». Adeline, les mains croisées sur sa robe, parle sereinement de cette époque, lointaine aujourd'hui, où les jours se suivaient dans une lutte permanente. Lutte contre le froid, l'hiver, les conditions de vie. « Nous devions porter jusqu'en haut les matériaux et les vivres. On se servait des skis avec des peaux de phoque ou avec de simples planches en trempant, avant de partir, les skis dans le bassin afin qu'ils collent bien pour la montée. On prenait aussi la jument pour passer par le raidillon qui faisait alors office de route. Et à cette époque, le pantalon pour les dames n'existait pas encore : on était tout l'hiver en robe ou en jupe dans la neige ».

Puis le vieux chalet-cantine s'est transformé progressivement en un hôtel. « Dix-huit ans pour le faire, précise François. Mais sans emprunter un centime. Quand j'avais mis quelques sous de côté, j'achetais des matériaux, et j'attendais d'économiser à nouveau pour louer des ouvriers pour faire le travail... ». Avec beaucoup de

On a toujours besoin d'avoir quelqu'un qui a besoin de vous.

Nos doyens se portent bien

temps et de patience est né l'hôtel de la Croix-Blanche. Fini l'éclairage au gaz ou au carbure. Fini le Butagaz et les vieilles marmites... La Croix-Blanche est maintenant desservie par une route, un télésiège et une télécabine.

Elle est équipée de l'électricité, du téléphone, d'une cuisine moderne et de tout le confort. Les touristes affluent au fil des saisons. Les gens du pays s'y arrêtent, l'espace d'un dimanche ou d'un jour de fête. Et la famille qui s'est toujours donné la main, dans le bonheur et dans l'effort, est là, présente et prête à prendre la relève pour que l'œuvre de l'aïeul survive et se perpétue, là-haut sur le versant ensoleillé où le petit François gardait ses premières vaches... il y a bien longtemps.

D.M.



Mme Marthe Monnet épouse Baud, née au Grand-Bornand, le 3 février 1893.

(Photo Mairie)



M. François-Marie Bergoend, né le 30 juillet 1893 avec son camarade Joseph Grevaz, né le 21 septembre 1897.

(Photo Mairie)

L'homme vaut surtout par la flamme qu'il porte en lui.

H. BORDEAUX.



La sortie de nos anciens a eu lieu au Château de Ripaille.



(Photo Mairie)

MONOGRAPHIE DES GETS

par l'Abbé BERGOEND

CHAPITRE V (suite)

Au commencement du XIV^e siècle, les religieux de Contamines sont maîtres de toute la vallée des Gets, depuis la cascade du Pissieux contre Taninges jusqu'à Nant-Crue, et depuis Bonaval jusqu'aux confins de Samoëns, le tout en vertu de diverses donations des sires de Faucigny. Le territoire d'Arberoz n'était pas compris dans ces donations, car dès longtemps avant cette époque, il était sous la dépendance des moines de l'Abbaye d'Aulps qui l'avaient donné en albergement aux premiers hommes qui le défrichèrent. Or, depuis quelque temps, le besoin d'une délimitation générale se faisait grandement sentir. Hugues Dauphin, successeur de Béatrix de Faucigny son aïeule maternelle, régnait dans nos contrées. Les officiers de ce prince commettaient des dégâts sur les terrains des Gets dépendants de notre Prieuré. N'y pouvant plus tenir, Guillaume de Bussia, Prieur de Contamine, s'en plaignit au Dauphin. A la suite de cette démarche en transigea par acte reçu par le notaire Pierre Bruniaci, le 17 août 1313. Au vu des titres de donation produits à l'appui de leur requête Hugues Dauphin accueille les doléances des moines. Il institue en conséquence une commission d'experts ou prud'hommes auxquels il donne le mandat spécial de prendre connaissance des griefs, des faits, des documents, de se transporter sur les lieux ; de partager, de limiter, et borner, monts et vallées appartenant au Prieuré d'avec les montagnes appartenant au Sgr Baron ; en un mot de faire tout ce qu'il écherra.

Ces prud'hommes sont au nombre de sept, tous personnages considérables, savoir : Jean, Seigneur de Langin, chevalier ; Robert Wagnard, Baillif du Faucigny, chevalier ; Humbert de Saramanz, juge de la terre du Faucigny ; Hugues Dardel, chanoine de Genève ; Albert de Torens, curé des Pers ; Humbert de Thoire et Jean de Rochette, damoiseaux. Or, munie de ses pouvoirs, cette commission se mit en route pour Les Gets. Son procès-verbal de la visite des lieux et de ses opérations ne nous est pas parvenu en entier. Nous avons seulement la partie relative à la délimitation, et un appendice sur les attributions des gardes forestiers du Prieur ainsi que des gardes champêtres du Prince.

Il fut donc décidé ce qui suit, savoir :

1. Que le Prieuré de Contamine aurait ce qui lui est contesté par les gens du Prince : du côté de Samoëns, de Combafol, et du Pissieux ; que des limites seraient plantées contre Samoëns et contre Avonay, entre les montagnes du Prieuré et celles du Prince.

2. Que le Prieur pourra tenir des forestiers pour garder les montagnes, les bois, avec pouvoir de

gager et de saisir quiconque y ferait des dégâts ; que ces forestiers prêteront serment entre les mains du Châtelain de Châtillon de relever fidèlement amendes pour le Prince ; que le saultier du Prince ou son familier pourra prendre les délinquants, de sorte que le Prince aura l'amende, le prieur des dommages, le saultier ou son familier la saisie pour son forestage ; que ledit saultier jurera de ne vendre ni de donner à personne les bois du prieur, de relever les amendes pour le Prince et les dommages pour le Prieur enfin que le forestier du Prince ne gênera pas celui du Prieur, mais l'aidera au besoin.

3. Que les pas des dites montagnes seront circonscrits et délimités comme verront à faire deux d'entre eux, Jean de Rochette et Humbert de Thoire ; que les lieux des Pas ne pourront être défrichés que du consentement du Prince et du Prieur, et que si quelque partie venant à être défrichée elle restera au Prieur comme propriétaire des Pas que le forestier du Prieur pourra y faire des saisies, l'amende seule revenant au Prince.

4. Que le Prieur donnera sa vigne de Prina, sous Faucigny, près de la maison d'Albert de Acquaria et le nant qui descend vers Arve, en contre échange de ce qui revient au Prince du côté de Combafol et de Bonaval.

5. Enfin qu'il est procédé au Cornage dans lesdits bois pour la garde des passages.

La première limite est posée, du côté de Combafol, au plan de la Gottrosa, auprès d'un plane jouxte le Nant Rogel tirant en haut jusqu'à une autre limite, jouxte le chemin allant des Près des Frasses au plan de Bonaval, vers un petit nant ; ladite limite placée entre deux sapins marqués d'une croix et ledit chemin prend entre lesdits sapins pour aller droit aux sommets des Monts.

Autre limite placée en bas dudit Pas au Pied de la Gottrosa pris d'un sapin marché d'une croix, jouxte le chemin qui va à Bonaval et tend dessus au sommet des monts.

Ce qui est au-delà de Basace ? Du côté de Chérvau est restitué au Prieuré et le bois sera gardé sauf les droits quelconques du Prieuré et de l'Abbaye d'Aulps.

Du côté de la Bastia des Gets, la 1^{re} borne est mise au lieu des Placettes et tend dessus, à une autre borne mise derrière le Baou de Raymond du Bosson en l'essert de Nabor, et de là, en haut jusqu'à une borne mise au pied d'un Vuargne marqué d'une croix au pied de Siate qui va vers le Planelet jusqu'à un autre sapin marqué d'une croix, et de là, à une autre borne mise auprès de los Benaz, puis à un autre sapin et de là, à la montagne de Nion.

(à suivre)

Délibération portant règlement du cimetière en 1817

DU DIX AOÛT MIL HUIT CENT DIX SEPT

Le conseil, sur réclamation de Monsieur le Curé tendant à lequel soit fait un règlement relatif à la manière d'inhumér dans le cimetière.

Attendu que chacun veut se faire placer au devant de la grande porte de l'église, soit au environ d'elle, qu'on ne se gêne pas de sortir des cadavres souvent encore seignant, entasser fosse sur fosse à une très petite profondeur, et de laisser paturer le bétail sur susdit cimetière.

Considérant que la réclamation de Monsieur le Curé est vraie et qu'il doit être pris des mesures pour reprimer les abus.

ARRÊTÉ

1. Il est défendu pendant huit ans, dès l'approbation du présent, d'inhumér aucune personne quelconque dans les lieux appelés places des ANTHONIOZ et BOUR-

GOEN, sous peine 10 F d'amendes pour chaque contrevenant.

2. Chaque corps devront être éloignés les uns des autres de trois pieds et auront quatre pieds et demis de profondeur pour les grands corps, et a proportion pour les petites personnes, sous peine de 3 d'amende pour chaque contrevenant.

3. Tout bétail trouvé sur le cimetière sera conduit en fourrière et le propriétaire de celui-ci sera condamné à l'amende de 3 pour cheval, jument, vache, taureau, mulles et mullets, et d'une livre pour chaque espèce de bétail outre le dommage.

4. Toutes les amendes seront en réparations de l'Eglise ou distribuées aux pauvres et perçues par le Syndic qu'en rendra compte annuellement et fera la preuve transmis à l'Intendant pour son approbation.

Délibération demandant le maintien de 3 cabarets en 1816

CABARETIERS DU DIX NOVEMBRE MIL HUIT CENT SEIZE

Le conseil dument convoqué et assemblé à la diligence de Monsieur ANTHONIOZ Chatelain à l'effet de donner son avis sur la suppression ou conservation des trois cabaretiérs existant dans la commune qui sont : Joseph TAVERNIER, Joseph RANNAUD et Fabien BAUD.

Considérant que de tous temps il en a existé trois qui y sont nécessaires aux voyageurs à cause de l'éloignement de 3 lieux qu'il y a depuis le chef-lieu à Taninges, à celui de Morzine, qu'à cause de la communication de Taninges et Chablais et même avec le Vallais en traversant la montagne dite Cou.

Considérant que le Commerce, la multiplicité des affaires, population et foires exigent que les TAVERNIER, BAUD, RANNAUD cabartiers sont d'une conduite à l'abri de tous reproches, soient maintenus.

Le conseil est d'avis qu'ils soient tous les trois conservés et qu'il leur soit facultatif de vendre à l'avenir, comme par le passé. Si contre cette attente, il y avait lieu à la suppression de l'un ou deux des trois, alors le Président du conseil se réserve de faire connaître celui ou ceux qui doivent subsister de préférence.



La classe 37

De gauche à droite :

Michel GALLAY, Firmin GALLAY, Jean ANTHONIOZ (boulangér), Louis BERGOEND (La Combe), Armand BLANC (La Villaz), François ANTHONIOZ (Les Clos), Joseph ANTHONIOZ (Les Metrallins), Raymond Joseph BERGOEND (Les Nants).

Une centenaire

La Grand'Route qui traverse Les Gets

Chemin de Grande Communication n° 7, Route Provinciale, Route Impériale n° 202, Route Nationale n° 202, et aujourd'hui Route Départementale n° 902, telles sont les appellations données au cours de sa longue histoire à la route qui traverse notre commune sur une longueur de 9 km et qui a été terminée, dans son tracé actuel, il y a juste 100 ans.

En consultant les archives de notre mairie, on peut retracer l'histoire de cette importante voie de communication qui dessert de nombreuses communes et qui rejoint le Chablais au Faucigny.

Ce fut tout d'abord le chemin de grande communication n° 7 qui du Pont des Gets se dirigeait sur Moudon, de là aux Perrières. Ensuite il traversait le chef-lieu pour se diriger vers Les Mouilles et de là aux Granges de Morzine et Montriond. C'était le chemin de Taninges à Montriond, son entretien se faisait sous forme de prestations, chaque commune devant fournir un certain nombre d'hommes deux fois par an, au printemps et à l'automne. Cette façon de faire posait des problèmes, les habitants des Gets refusant d'aller travailler dans d'autres communes, motivant leur refus par le fait que les travaux d'entretien des chemins sur le territoire de leur commune étaient très importants, comme il est dit dans la délibération du conseil municipal en date du 21 février 1816 :

Le conseil,

Vu la lettre de Monsieur l'Intendant du trois du courant portant que le conseil de Taninges demande que cette commune soit tenue à s'aider à réparer la route de Taninges.

Répond que cette demande est hasardée et n'est basée sur aucun fondement, puisqu'il est reconnu que cette commune est obligée d'entretenir sur une longueur de plus de trois heures, une route publique de Taninges au Chablais, où il existe deux gros ponts et sept ponceaux, et en plusieurs endroits sujets à la route des éboulements et ravines, en exige, cette route, chaque année des grosses réparations, outre toutes les routes de traverses qui par leur pente et leur position naturelle doivent deux fois par an et souvent quatre fois, être refaites, ce qui occasionne des travaux au refus de la force des habitants de cette commune où il n'existe aucun chariot, tandis qu'il est reconnu que Les Gets est plus spacieux en longueur que Taninges où il y a des chariots de plus de force et plus de bras qu'au Gets, où l'on cherche à maintenir une route périlleuse, au détriment d'une autre qu'on devrait rétablir, enfin le conseil s'oppose formellement à se rendre aux chemins de Taninges attendu que les siens sont dans un état pitoyable.

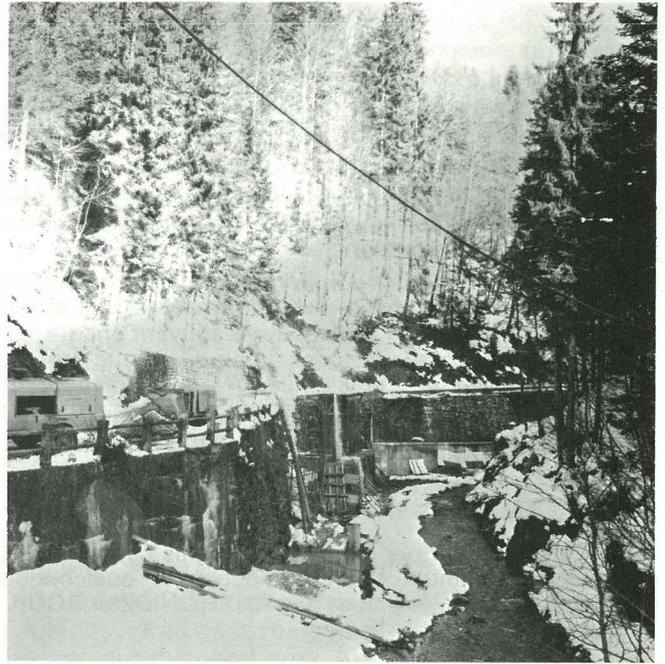
Par contre, par délibération du 1^{er} mai 1841, le conseil municipal se plaint aux autorités supérieures (l'intendant) que les communes voisines utilisent la route et ne participent pas à son entretien.

Il expose les faits suivants :

1. Que la Grand'Route, qui traverse la commune de Taninges à Morzine, lui a déjà coûté depuis 5 ans, plus de mille journées de manœuvres...

2. Qu'il a effectué des travaux sur cette route sans la participation des communes de La Côte d'Arbroz et de Morzine...

3. Que sur cette route roulaient maintenant tous les jours de cinq à dix voitures chargées de planches et d'ardoises, toutes sortant de Morzine et y rentrant chargées de vin, de blé, de sel et d'autres comestibles et denrées, que les aubergistes bourgeois y conduisent tout leur vin et celui des révérends curés de leur commune et des environs et que, bien sûr, les regrattiers



Chaque année, d'importants travaux sont réalisés afin de répondre au trafic qui va sans cesse en augmentant. Sur notre photo, construction d'un mur au Coulet. (Pont des Voleurs).
(Photo Mairie)

ayant obtenu de prendre leur sel à Bonneville, passent de même par cette route, que les habitants de La Côte d'Arbroz en font autant sur des chars à deux roues, tandis qu'auparavant, tout se transportait dans la belle saison à dos de mulets, etc.

C'est pourquoi le conseil recourt en confiance à M. l'Intendant pour demander aux communes de La Côte d'Arbroz et de Morzine d'entretenir leur part de la susdite route.

L'entretien, l'amélioration de cette route, ainsi que la participation des communes voisines, font l'objet de nombreuses délibérations du conseil municipal mais depuis quelques années on projette de faire une nouvelle voie reliant le Faucigny et le Chablais. Le passage par Saint-Jeoire et Bellevaux (en évitant Les Gets) est même envisagé. Les communes intéressées étant toutes consultées, notre municipalité prend la délibération suivante le 12 mars 1865. Il est même question d'intérêt stratégique.

L'an mil huit cent soixante-cinq et le douze du mois de mars.

Les maires et conseillers municipaux de la commune des Gets ont l'honneur d'exposer que le Gouvernement sarde avait déjà décrété en 1819, successivement en 1823, une route provinciale militaire de Thonon à Albertville par Saint-Jean-d'Aulps, Taninges et Sallanches. Vers 1848 et 1849, un commencement d'exécution fut donné à ce projet par la création du tronçon de route tendant de Thonon à Bioge le long de la Dranse, et par décret impérial du 23 octobre 1859, cette route fut implicitement mise au rang des routes nationales à la charge de l'Etat.

Le but du Gouvernement était sans doute d'ouvrir une voie de communication dans les endroits qui en avaient été privés et de diriger cette route dans les passages qui pouvaient offrir des positions stratégiques.

En ce qui concerne les localités qui sont dans le besoin d'avoir une route, le passage au travers la vallée d'Aulps à Cluses par le col des Gets et Taninges est, on peut le dire, des mieux choisis. En effet, cette route est destinée à relier la population de la vallée d'Aulps à la plaine du Chablais d'une part, et d'un autre côté à relier entre elles les trois vallées, celle d'Aulps, celle du Giffre et celle de l'Arve.

Que la route impériale n° 202 par le col de Châtillon, Taninges, le col des Gets et la vallée d'Aulps répond bien mieux à l'intérêt commercial et militaire que le tracé par Saint-Jeoire et Bellevaux.

D'abord au point de vue commercial, l'avantage du passage de la route impériale, par le col des Gets, est immense, vu que la vallée d'Aulps est riche par ses bois, par ses productions minérales et par ses pâturages, tandis que Bellevaux moins riche et moins peuplée est pourvue d'une voie de grande communication qui suffit largement à ses besoins.

Et il paraît que si une route militaire doit suivre les endroits où il se trouve le plus de positions militaires et stratégiques, si elle doit suivre des régions rapprochées de la frontière pour faciliter la défense du territoire et des passages par lesquels, peut dans des cas possibles s'introduire l'ennemi, le passage de la route Impériale n° 202, par Taninges, le col des Gets et la vallée d'Aulps, doit incontestablement être préféré, vu qu'en 1815, c'est par le col de Coux, sur les confins de Morzine et du Valais qu'une partie d'Autrichiens s'introduisirent pour envahir les vallées d'Aulps et une partie du Faucigny, par le col des Gets et Taninges. Enfin, le maire et les conseillers municipaux des Gets ont vu leurs vœux interprétés par leurs conseillers généraux dans une délibération en date du 26 août 1864 et ils déclarent s'y référer, en son entier suppliant l'administration de voir dans cette délibération l'expression de la pensée et du désir de l'immense majorité du département de Haute-Savoie.

Ainsi délibéré, aux Gets, à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Bernard Baud, François Coppel, Mugnier, Bergoend Joseph, Pierre Gallay.

Plus tard, le 17 décembre 1865, la décision étant prise de passer par Les Gets au lieu de suivre la direction de Saint-Jeoire, le conseil municipal décide de participer aux dépenses occasionnées par la construction de la route et réalise un emprunt de 20.000 F auprès du Crédit Foncier de France, remboursable en 10 ans et avec un intérêt annuel de 5 %.

Les travaux sont commencés, mais en 1870, en raison de la guerre, ils sont arrêtés à environ 800 mètres en amont d'Avon-nex. Ce n'est qu'après la guerre que les travaux reprennent, mais entre temps il y a eu l'éboulement (il devait se reproduire cent ans après, en 1975). La commune s'étant engagée à participer à la dépense se voit demander un acompte en 1874 ; le conseil est d'accord pour la somme de 5.000 F, mais la somme de 8.500 F est portée d'office au budget additionnel, ce qui provoque une protestation de la part du conseil par délibération du 9 août 1874.

En août 1878, la route est terminée jusqu'au Pont des Gets.

Le tronçon Pont des Gets - Les Gets doit être mis à l'adjudication le 11 octobre 1879. C'est là que les choses se gâtent car le projet et les habitants veulent s'y opposer. Le conseil se réunit et proteste énergiquement par délibération du 28 septembre 1879 dont voici la copie :

Un membre du conseil expose qu'il doit être à la connaissance de tout le conseil que la section de la route nationale n° 202, du Pont des Gets doit être mise en adjudication le onze octobre prochain, et qu'il résulte du plan adopté qu'à partir du commencement du plateau du chef-lieu à commencer par Vers-les-Clos, le tracé se dirige à gauche et laisse de côté, à droite, le village du chef-lieu.

Qu'il résulte que ce village peuplé se trouve perdre tout l'avantage du passage du roulage important qui se fait par cette

localité ainsi que celui du passage des voyageurs qui fréquentent ces localités, passage qui deviendra bien plus fréquenté par l'établissement de cette route stratégique militaire, que cette route peut, sans aucun inconvénient se diriger de Vers-les-Clos en ligne droite par le milieu du chef-lieu, que les frais seront bien moins importants par cette ligne que par celle adoptée, l'achat des terrains devenant moins onéreux puisque cette partie de la ligne ne serait qu'une rectification au lieu que l'autre ligne est une création, qu'il est même à la connaissance du conseil que les propriétaires intéressés font une souscription pour le passage de la ligne par le milieu du chef-lieu.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré, votant à l'unanimité, prie M. le Préfet de vouloir bien, sans retard, envoyer M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de l'arrondissement ou un délégué spécial pour faire son rapport.

Le 8 août 1880, nouvelle délibération que voici :

Le conseil municipal de la commune des Gets.

Considérant que les travaux pour la construction de la route Nationale n° 202 ne peuvent tarder à être exécutés.

Qu'un travail d'une telle importance doit correspondre autant que possible à tous les besoins des localités traversées par la route.

Considérant que de Taninges à Saint-Jean-d'Aulps sur une longueur d'environ 21 kilomètres par une contrée de montagnes et de communications difficiles surtout pendant l'hiver, la route Nationale n° 202 est presque, sur tout son parcours, à distance des habitations.

Considérant que le chef-lieu de la commune des Gets se compose d'environ trente habitations au nombre desquelles se trouvent quatre cabarets et plusieurs établissements de commerce.

Qu'il paraît naturel soit dans l'intérêt de la population soit dans l'intérêt des voyageurs, de faire passer la route au milieu de ce hameau relativement important comme par le passé, et suivant la route actuellement existante, d'autant plus que les acquisitions de terrain pour le nouveau tracé occasionneront un surcroît de dépenses que l'on ne saurait évalué à moins de 50.000 F.

Que cependant d'après les projets de la nouvelle route n° 202, on laisserait de côté ledit chef-lieu pour passer au couchant, ce qui causerait un grand préjudice soit audit hameau, soit à la commune entière dont la route pour les services publics (offices religieux, poste, écoles) serait transportée loin de sa destination.

Considérant que les habitants du chef-lieu offrent de se cotiser pour faire les fonds nécessaires à l'expropriation de deux petits bâtiments qui devraient être supprimés pour l'élargissement de la route.

Considérant que la commune des Gets qui contribue aux travaux de cette route pour une somme de 20.000 F a quelque droit aux avantages que l'on recherche dans la construction d'une route.

Le conseil à l'unanimité prie M. le Préfet de vouloir bien interposer ses bons offices pour que l'administration de la voirie veuille bien, sans retard, faire une nouvelle étude pour concilier les besoins de la localité avec l'intérêt général de la route n° 202.

Depuis, les esprits se sont apaisés. Par délibération du 27 mai 1886, le conseil municipal demandait que l'ancienne route qui traverse le chef-lieu demeure à la charge de l'Etat, sans obtenir gain de cause. Tous les tronçons de cette ancienne route furent classés chemins vicinaux, donc à la charge de la commune. Ce n'est que vers 1965, que la traversée du chef-lieu fut classée départementale.

Voie de Grande Communication... Route Provinciale, Route Impériale, Route Nationale, Route Départementale.

Que de chemins parcourus !...

A. M.

Sœur Marie-Rosalie (Jeanne-Baud) en Thaïlande

Jeanne-Marie BAUD est née le 2 avril 1927 dans notre commune au hameau du Petit-Nant. A l'âge de 16 ans, en pleine guerre, elle part en vélo « s'engager » chez les Sœurs de la Charité à La Roche-sur-Foron. De 1953 à 1972 elle vit au Laos. Après 10 années passées à la Maison-mère pour un service au conseil provincial, elle part pour la Thaïlande d'où elle écrit la lettre suivante publiée par la revue « Je passerai les Mers... ».



Sœur Marie-Rosalie (à gauche) à la Maison des Sœurs de la Charité, à La Roche, en avril dernier.

(Cliché Mairie)

THAÏLANDE CHIANG KHAN Septembre-octobre 1982

Je suis donc à Chiang Khan, avec Sr Pierre Marie depuis vendredi 27 août. Parties à 7 h du matin de Bangkok, nous sommes arrivées vers 6 h du soir à destination ; un peu plus de 700 km de bonne route. Les 2 filles thaï qui travaillent au camp des réfugiés à Vinay, étaient à la maison, le repas était prêt. Leur présence a été précieuse pour Sr Pierre Marie.

Chiang Khan est une petite ville de province, en bordure du Mékong à 53 km de Loei. Elle a su garder son style oriental, la plupart des maisons sont en bois avec un étage, assez spacieuses.

Notre maison louée par le COEER (l'organisme qui supervise notre travail au camp), ressemble à toutes les maisons du quartier avec une grande salle d'accueil au rez-de-chaussée ; à l'arrière, la cuisine et les sanitaires, à l'étage un hall où se trouve l'oratoire et 3 chambres à coucher.

Comme la plupart des gens, lever à 5 h, office de Laudes, méditation, petit déjeuner et, à 6 h 1/2, au bord de la route, nous attendons la voiture qui nous conduira au camp qui est à 50 km. Il faut près d'une heure pour y parvenir, mais nous traversons un paysage magnifique, au bord du Mékong, ou à travers monts et vaux qui abondent en cette région. Quand il pleut, la piste est affreuse, on fait du 10 à l'heure, ça patine comme dans la neige...

Le COEER ressemble à notre Secours Catholique ; de plus en plus des laïcs en prennent la responsabilité et du bon travail se fait. En allant au camp, samedi, à Ban Vinaï (environ 40.000 réfugiés en septembre), j'ai apprécié l'esprit qui anime tous ces travailleurs étrangers, canadiens, américains, écossais, autrichiens, français, hindous, etc. Ce mélange de nationalités est heureux, d'autant que ces gens sont en général chrétiens. Les Thaïs nous observent et ne sont sûrement pas insensibles à la manière simple de vivre de la plupart des « coopérateurs ». Le nombre de femmes est important ; jeunes, moins jeunes, toutes bien sympathiques.

Sr Pierre Marie va bien et fait un excellent travail au camp. Ses relations se multiplient et lui permettent une aide efficace

Grâce aux réunions du petit club de dames soucieuses de leur équilibre alimentaire, la somme de 1.078 F, a été envoyée à la Mission des Sœurs de la Charité, en Thaïlande à Sœur Marie-Rosalie Baud, PO BOX 1, 42110.

CHIANG KHAN — THAÏLANDE

dans bien des domaines. J'ai eu la joie de passer une des premières journées avec elle auprès de nos amis Hanséniens - lépreux - qui sont 144 pour ce village de réfugiés. Quand nous arrivons, les 2 classes fonctionnent avec plus de 20 enfants. La plupart des femmes font des travaux d'art : tissages et broderies dans le style hmong. Des hommes qui confectionnaient des vêtements, n'ont plus de travail, il n'y a plus de tissu. Ce « village » est entouré d'une clôture qu'il est impossible de franchir, la place pour la culture manque vraiment. Ce manque de terre à cultiver est d'autant plus douloureux que le village est entouré de si jolies collines qui doivent rappeler aux Hmongs leur lieu d'origine.

Tous ces Hanséniens font vraiment notre admiration. La plupart sont là depuis bientôt 3 ans et leur avenir est pratiquement bouché.

Quel courage et quelle paix, avec de la bonne humeur. Jeunes et vieux se sont mis à l'étude : du hmong, du thaï, de l'anglais. Bien des adultes ne savaient ni lire, ni écrire. Ils ont fait de grands progrès. L'un d'entre eux a réussi à attacher un bic avec des élastics à son moignon et il écrit très bien sans ses doigts !

Ils sont en général animistes ; c'est pour les quelques familles chrétiennes que le Père Lynde (OMI) célèbre l'Eucharistie au camp une fois par semaine. Les protestants sont très actifs.

Seul, ce village des lépreux, un peu à l'écart, est très aéré (vous devinez pourquoi !). Pour le reste du camp qui existe depuis 1976, divisé en 8 centres, les familles sont bien entassées les unes sur les autres ; d'où manque d'hygiène s'ajoutant à la malnutrition. Ces temps, bien des enfants sont morts du tétanos.

Le thaï est quand même bien différent du lao et il faut que j'apprenne à le lire... La langue du travail et des relations est l'anglais, même pour nos célébrations eucharistiques.

J'ai retrouvé la joie de l'enseignement en faisant partie des animateurs du programme de langue pour l'enseignement du français. Il y a 10 maîtres hmongs dont un lao ; ils ont une bonne compétence. Je les remplace parfois et les aide pour les explications complémentaires. Dans nos 2 classes au sol de terre battue (les parois en bambou tressé laissent passer la lumière mais pas assez à mon avis), nous voyons défiler près de 400 élèves, de 7 à 40 ans... Même si ces gens-là ne devaient jamais aller en France, il y a là un moyen d'ouverture et de communication qui les aide à vivre.

A 8 h, 8 h 1/2, nous sommes sur place ; les maîtres ont commencé l'enseignement à 7 h. A midi, c'est le « casse-croûte », souvent seule, car il me faudrait 20 mn pour rejoindre Sr Pierre Marie. A 1 h la classe reprend jusqu'à 6 h le soir, mais comme nous devons quitter le camp avant la nuit, nous reprenons une voiture vers 4 h. A 18 h, nous avons l'Eucharistie chez nous ou chez le Père, puis le repas, les vêpres et la préparation du travail pour le lendemain... Vers 9 h 1/2, tout le monde dort habituellement. Les samedis et dimanches à la maison sont appréciés ! Mais les 2 heures de voyage chaque jour nous laissent de grands moments pour penser, prier.

A toutes et à tous, un très affectueux bonjour.

Sœur Marie-Rosalie BAUD.



Au village du camp.

(Photo Mairie)

ANNÉE SCOLAIRE
1981-1982



Ecole privée
Directrice :
Christiane PARIS

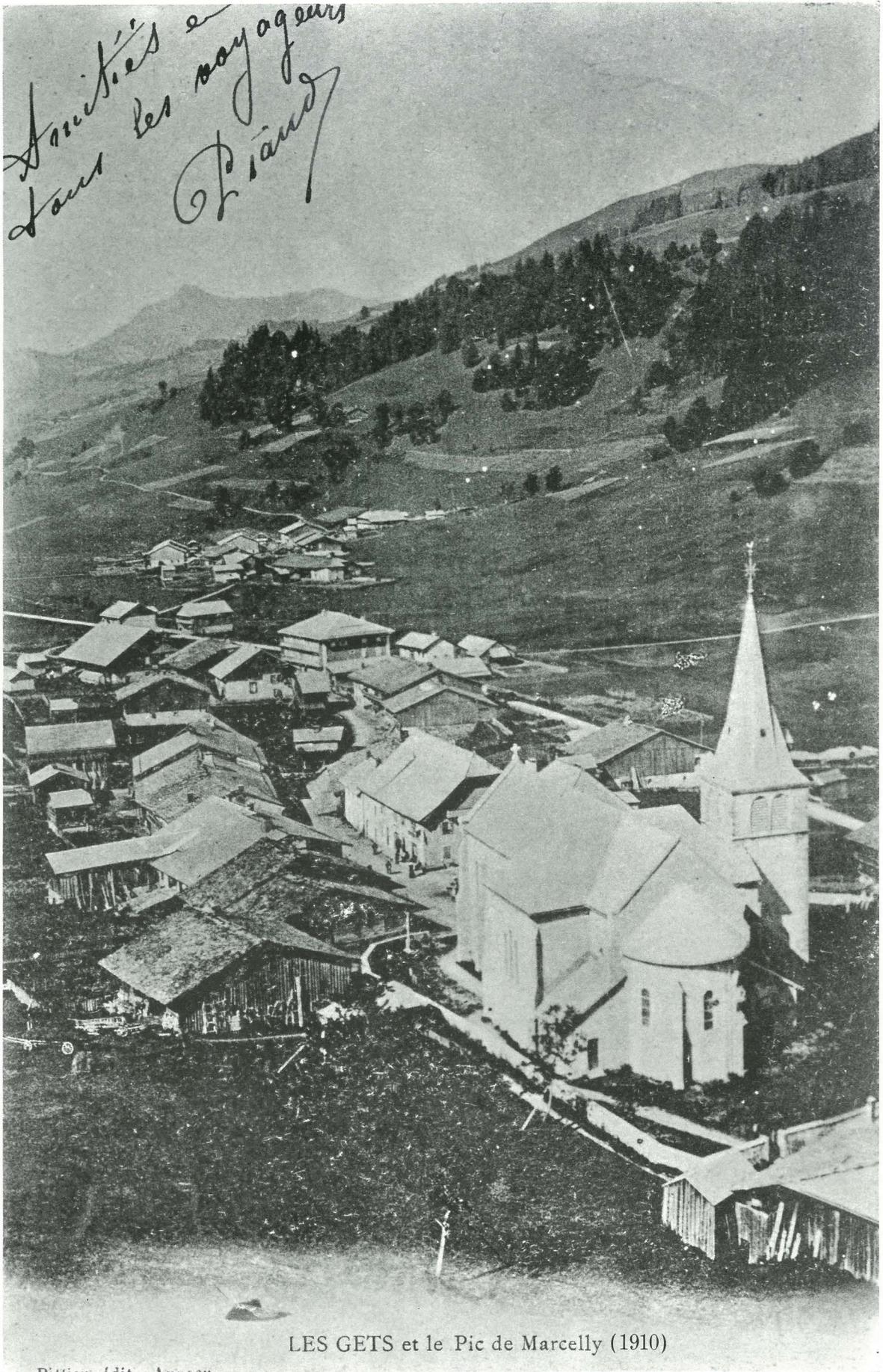


Ecole privée
Institutrice :
Marie-Cécile PARIS



Ecole privée
Institutrice :
Pascale CHARDON

*Amicitia et
suis les voyageurs
Dianz*



LES GETS et le Pic de Marcellly (1910)

Diction Adit. Annon.